OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY

Société d'investissement à capital variable Capital social initial : 12 448 072,05 euros Siège social : Immeuble Eléments 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris 390 824 399 RCS PARIS

EXERCICE 2024 / 2025

RAPPORT ANNUEL

Comprenant:

- Le Rapport de gestion (article L.225-100 al 2 du Code de commerce)
- Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du Code de commerce)

SOMMAIRE

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- Identification de la SICAV
- Orientation des placements Souscripteurs concernés
- Valeurs liquidatives
- Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe
- Franchissement de seuil
- Information sur le financement de la recherche

II. RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

- Politique d'investissement
- Information relative au Règlement Taxonomie 2020/852/UE :

b) Informations sur l'OPC

- Principaux mouvements au cours de l'exercice
- Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir
- OPC Indiciel
- Fonds de fonds alternatifs
- Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)
- Réglementation SFTR
- Accès à la documentation

c) Informations sur les risques

- Méthode de calcul du risque global
- Effet de levier
- Exposition à la titrisation
- Gestion des risques
- Gestion des liquidités
- Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

e) Information relative au Décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (Article 29 de la loi relative à l'énergie-et au climat)

III. ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie Exécution des ordres
- Politique de vote
- Politiques de rémunération

IV. FRAIS ET FISCALITÉ

- Rétrocession des frais de gestion
- Frais d'intermédiation
- PEA
- Retenues à la source

V. REVENUS - AFFECTATION

- Examen des comptes et des revenus nets
- Proposition d'affectation des sommes distribuables
 - I Sommes distribuables afférentes aux revenus nets
 - II Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes
- Annexe 1 Annexe SFDR
- Annexe 2 Ordre du jour et projet de texte des résolutions
- Annexe 3 Comptes annuels arrêtés au 30/06/2025 et pour référence les comptes annuels arrêtés au 28/06/2024.

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025

- I RÉMUNERATION DE L'ACTIVITÉ DES ADMINISTRATEURS VERSEES PAR LA SICAV
- II INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX
- III CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE
- IV MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
- **V COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- VI ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
- VII- DISPOSITIONS STATUTAIRES PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- VIII DÉLÉGATION(S) EN COURS ACCORDÉE(S) PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

IX - DIVERS

Annexe 4 – Rapports du commissaire aux comptes

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 juin 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du commissaire aux comptes.

I - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la SICAV

- <u>Dénomination</u>: OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY
- Classification : Actions des pays de la zone euro
- Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation :
 Natixis Investment Managers International, société de gestion par délégation (ci-après la « société de gestion » ou la « société de gestion de portefeuille »)
- Autres délégataires :
 - CACEIS FUND ADMINISTRATION (sous-délégataire de l'intégralité de la gestion comptable)
 - Depuis le 1^{er} janvier 2023, la gestion financière de la SICAV est déléguée en intégralité à **OSTRUM ASSET MANAGEMENT.**
- Lieux et adresse des établissements habilités à recevoir les souscriptions et rachats :
 - > COMMERCIALISATEUR:

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris

> LES DEMANDES SONT CENTRALISEES CHEZ LE DEPOSITAIRE :

CACEIS BANK, 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge - France

• Affectation des sommes distribuables :

La SICAV est une SICAV de capitalisation.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

- <u>Durée minimale de placement recommandée</u>: La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.
- Codes ISIN :

Action « R » : FR0000003188 Action « N » : FR0013303518 Action « I » : FR00140042V9 Action « SI » : FR00140042W7

Orientation des placements – Souscripteurs concernés

• Détention d'actions ou de parts d'autres OPC (OPCVM ou FIA) ou fonds d'investissement :

La SICAV investit jusqu'à 10% de son actif net dans des parts et/ou actions d'OPC et/ou fonds d'investissement.

• Objectif de gestion:

L'objectif de gestion de la SICAV OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY est de réaliser une performance supérieure à l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis, cours de clôture, libellé en euro, sur un horizon d'investissement minimal de cinq ans, en incorporant dans sa gestion une approche intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tout en offrant un objectif de volatilité plus faible que celui de l'indicateur de référence.

La SICAV promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Les informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales de cette SICAV, requises par les règlements (UE) 2019/2088 « SFDR » et (UE) 2020/852 « TAXONOMIE », sont disponibles en annexe de ce prospectus.

• Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est le MSCI EMU dividendes nets réinvestis, cours de clôture, libellé en euro.

L'indice MSCI EMU¹ est un indice représentatif des entreprises de grande et moyenne capitalisation boursière listées sur les marchés des pays développés de la zone Euro. Compte-tenu de la méthodologie MSCI, le nombre de valeurs composant l'indice MSCI EMU est variable.

Au 31/03/2021, l'indice MSCI EMU était composé de 238 valeurs appartenant aux 10 pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal.

Il est disponible sur le site Internet www.msci.com ».

A la date d'entrée en vigueur du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés, décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modification substantielle apportée à un indice ou de la cessation de fourniture de cet indice.

Il convient de noter que la gestion de la SICAV n'est pas indicielle. En conséquence, la performance de la SICAV pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence.

L'indice de référence tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR) n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par la SICAV.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence ne pourra refléter l'objectif de gestion de la SICAV. En raison de la sélection des titres sur des critères ESG (Environnementaux, sociaux et de gouvernance), la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence.

_

¹ MSCI : Morgan Stanley Capital International ; EMU : European Economic and Monetary Union

• Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SICAV dépend de la situation personnelle réglementée et fiscale de chaque investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de la réglementation qui lui est applicable, de ses besoins actuels et futurs sur l'horizon de placement recommandé mais également du niveau de risque auquel il souhaite s'exposer.

Il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des actions de la SICAV de contacter son conseiller habituel pour avoir une information ou un conseil plus adapté à sa situation personnelle.

Il est fortement recommandé aux investisseurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de cette SICAV.

La SICAV est destinée à tous souscripteurs et notamment destinée aux investisseurs qui souhaitent :

- valoriser leur épargne par le biais des marchés actions de la zone euro tout en étant conscients des risques encourus. Le profil est de type « offensif »;
- investir dans un OPCVM éligible au PEA.

L'action N est destinée plus particulièrement aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs
 - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ou de gestion individuelle sous mandat

Pour plus d'informations relatives à la stratégie d'investissement et à l'exposition aux risques, les actionnaires sont invités à se reporter au DICI ou à son Prospectus disponible auprès de la Société de gestion par délégation de la SICAV.

Valeurs liquidatives

La valeur liquidative de la SICAV atteint le 30 juin 2025 :

- pour l'action « R » : 1 069,41 euros, soit une hausse de 131,18 euros par rapport à la valeur liquidative de 938,23 euros au 28 juin 2024, soit une performance nette de frais de 13,98 %;
- pour l'action « N » : 145,99 euros, soit une hausse de 19,12 euros par rapport à la valeur liquidative de 126,87 euros au 28 juin 2024 soit une performance nette de frais de 15,07 % ;
- pour l'action « SI » : 11 755,87 euros, soit une hausse de 1581,13 euros par rapport à la valeur liquidative de 10 174,74 euros au 28 juin 2024 soit une performance nette de frais de 15,54 %;

Sur la durée minimale de placement recommandée (5 ans), la performance annualisée de l'action « R » de la SICAV est de 6,03 %.

Sur la durée minimale de placement recommandée (5 ans), la performance annualisée de l'action « N » de la SICAV est de 7,01 %.

Sur la durée minimale de placement recommandée (5 ans), l'information sur la performance annualisée de l'action « SI » de la SICAV n'est pas disponible en raison de la date à laquelle cette catégorie d'action a été créée, en effet la part SI a été créé le 20 juillet 2021.

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe NATIXIS et ses filiales, pour l'exercice clos 30 juin 2025.

Franchissement de seuil

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Information sur le financement de la recherche

Les informations relatives au financement de la recherche sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion par délégation de votre SICAV http://www.ostrum.com.

II - RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

Politique d'investissement

Entre juin 2024 et juin 2025, Ostrum SRI Euro MinVol Equity affiche une performance de +15,5% vs +14,1% pour son indice de référence, le MSCI EMU NR. Sur la période, la volatilité du fonds est de 11.8% contre 16,2% pour l'indice. Sur l'année nous avons augmenté l'exposition du fonds à l'Industrie, aux Matériaux, à l'Immobilier et aux Utilities, au détriment de celles aux Communications, à la Finance et à la Consommation Cyclique.

Sur la période, l'allocation sectorielle et l'effet sélection ont toutes les deux contribué de manière positive à la performance relative, dans un contexte toujours marqué par la poursuite de la hausse des indices et par le retour rapide de la volatilité en 2025. Les plus fortes contributions positives proviennent d'une part de notre sous-pondération de la Consommation Cyclique et de la Technologie, qui sous-performent, puis de notre choix de valeurs au sein de la Santé (Orion, Fresenius, UCB, Biomérieux) et de la Consommation de Base (AholdDelhaize, Kerry, Danone). En contrepartie, nos sous-pondérations des Banques au sein de la Finance, et de la Défense au sein de l'Industrie, ont pesé sur notre performance relative.

Sur l'année, les premiers contributeurs positifs à la performance absolue du fonds sont Euronext, Thales, Leonardo, Deutsche Telekom et SAP.

3^{ème}trimestre 2024 (+6,6% contre +3,1% pour le MSCI EMU NR) :

- Après les nouveaux pics de concentration et de baisse des corrélations au sein des indices actions enregistrés à la fin du printemps, le 3èmr trimestre 2024 a été marqué par le retour de la volatilité.
- Malgré des marchés toujours en hausse, les rotations sectorielles et factorielles ont été déterminantes, en faveur des segments value, défensifs et les petites et moyennes capitalisations qui avaient jusque-là sous-performé.
- En août en particulier, le choc de volatilité a été bref mais intense à l'image de l'indice VIX qui a atteint le niveau de 63, observé pour la dernière fois en mars 2020. Le débouclement des stratégies de carry trade sur le yen, la concentration du positionnement et la faible liquidité ont exacerbé le mouvement.
- Sur l'aspect macro-économique, malgré les incertitudes liées à la très forte révision à la baisse des chiffres des emplois créés aux Etats-Unis, le sentiment des investisseurs finit le trimestre en hausse soutenu à la fois par le début du cycle d'assouplissement monétaire de la FED et son discours beaucoup plus accommodant, puis par les nouvelles annonces de soutien coordonné en Chine.
- Enfin, concernant l'inflation, celle-ci a continué de ralentir malgré des pressions salariales encore robustes. Cependant, avec un nombre de Banques Centrales en territoire accommodant au plus haut depuis mars 2022 et des tensions géopolitiques de plus en plus marquées, la tendance à moyen terme est restée incertaine.
- Au cours du trimestre, les meilleures contributions à la performance de la SICAV proviennent de notre sélection de valeurs au sein de la Santé (Orion, arGEN-X, bioMerieux) et de la Consommation de Base (AholdDelhaize, Danone).
- Du point de vue relatif, l'allocation sectorielle affiche une contribution positive, grâce notamment à notre sous-pondération de la Technologie, ainsi qu'à notre surpondération des Communications et des Utilities.
- Au cours du trimestre, nous avons augmenté notre sous-pondération du secteur Finance, au profit de notre exposition aux Matériaux et à l'Industrie.

4ème trimestre 2024 (-2,8% contre -1,9% pour le MSCI EMU NR) :

- Le dernier trimestre de 2024 finit en ordre très dispersé pour les différents marchés globaux, impactés par la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles américaines et la prise de pouvoir complète républicaine dans les deux chambres du Congrès.
- Les actions américaines ont très largement surperformé, propulsées par des flux d'achats record ainsi que par la hausse du dollar, et affichent sur la période une performance relative par rapport aux autres indices globaux supérieure à 10%, soit le plus gros écart sur trois mois depuis 2014.
- A l'image de l'ensemble de l'année 2024, cette nouvelle accélération des indices américains a été une fois de plus dominée par la très nette surperformance des plus grandes capitalisations. La concentration du risque des indices américains et globaux n'aura jamais été aussi élevée.
- Les indices européens et émergents sous-performent, pénalisés par les impacts potentiels de la mise en place de tarifs par la nouvelle administration américaine, ainsi que par des craintes de ralentissement économique et la dégradation de l'environnement politique, notamment en France, Allemagne et le Royaume-Uni.
- 2024 aura été marquée par la hausse conjointe des bénéfices et des valorisations. Cette synchronicité n'est pas habituelle et s'explique par des attentes de croissance des résultats des entreprises pour les trois prochaines années sur des niveaux largement au-dessus des moyennes historiques. Dans cette optique, pour 2025, des taux durablement plus élevés devraient avoir un effet de pression sur les segments qui se retrouvent sur des niveaux record de valorisation relative, en commençant par les Etats-Unis, les secteurs plus volatils et les grandes capitalisations.
- Sur le trimestre, la sélection de valeurs affiche une contribution positive, grâce principalement à l'allocation au sein de la Santé (argenx, UCB) et de la Consommation de Base (AholdDelhaize, Kerry, Henkel).
- L'ensemble de la sous-performance s'explique donc par un effet sectoriel négatif. Malgré la baisse de l'indice sur le trimestre, ce sont les secteurs cycliques qui surperforment, alors que tous les segments défensifs, en dehors des Communications, sous-performent fortement.
- Sur le trimestre, l'ajustement principal de l'allocation de la SICAV a été la vente de notre exposition au secteur Energie, au profit de nos expositions dans l'Industrie (Getlink, Aena, Thales, Schneider) et dans la Santé (Sanofi, Fresenius)

1er trimestre 2025 (+6,9% contre +7,5% pour le MSCI EMU NR) :

- Après un quatrième trimestre en 2024 marqué par la surperformance historique des Etats-Unis contre le reste du monde, le premier trimestre en 2025 s'inscrit en ordre complètement inverse. Les actions américaines affichent leur plus forte baisse trimestrielle depuis 2022 et les actions européennes leur plus forte performance relative comparée à celle des Etats-Unis depuis la création des indices européens.
- Sur l'aspect économique, dans un contexte dominé par l'incertitude autour du programme économique de la nouvelle administration américaine, le point saillant est le pessimisme ambiant sur l'économie outre-Atlantique issu des enquêtes. Les anticipations des ménages sur l'inflation future ont atteint un plus haut depuis 1993 et l'indice du Conférence Board a plongé au plus bas depuis 2013. Dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les décisions tarifaires à Washington, cette dynamique est pour une fois clairement plus favorable en Europe ou encore en Asie, où les plans de relance allemand et chinois sous-tendent une amélioration des attentes des consommateurs et des entreprises.
- Comme toujours durant les phases de fortes rotations, la dynamique d'ajustement s'inscrit dans la réponse au nouveau contexte économique, mais elle répond aussi au positionnement initial des investisseurs. Comprendre ce positionnement est un facteur clé aujourd'hui, d'autant plus que la concentration des indices américains et mondiaux n'a jamais été aussi élevée. De surcroît, les écarts de valorisation en faveur des segments plus spéculatifs avaient également atteint des niveaux records, et plusieurs secteurs moins risqués et plus décorrélés affichaient des niveaux relatifs historiquement bas. Dans ce sens, il faut intégrer ce retour de la volatilité dans un contexte aussi de normalisation des excès construits durant toute la période post-Covid.
- Sur le trimestre, malgré notre sous-pondération du secteur Bancaire qui surperforme très fortement (+28% sur le trimestre), la SICAV finit en ligne avec l'indice grâce à sa surpondération des Communications (+10,4%) et des Utilities (+10,4%), ainsi que sa sous-pondération de la Consommation Cyclique (-4,2%) et de la Technologie (-4,4%).

- D'un point de vue absolu, les meilleurs contributeurs à la performance globale de la SICAV proviennent de nos positions au sein de la Défense (Leonardo, Thales), principal gagnant de l'annonce du plan fiscal allemand, ainsi que de nos surpondérations au sein des Télécoms (Orange, Deutsche Telekom, KPN) et de la Finance (Caixabank, Deutsche Boerse, Euronext).
- Sur le trimestre, nous avons seulement ajusté marginalement nos expositions, en vendant nos positions dans Pernod Ricard, Andritz et Vivendi.

2ème trimestre 2025 (+4,3% contre +5,0% pour le MSCI EMU NR) :

- Le deuxième trimestre de 2025 a été marqué par une très forte volatilité, liée à l'incertitude tarifaire et à la guerre au Moyen-Orient. Dans les deux cas, l'impact pour les marchés a été de courte durée, et, en l'absence d'une dégradation des données économiques, la plupart des actifs risqués ont fortement rebondi au cours du trimestre.
- Le rebond de la confiance des investisseurs a permis à l'ensemble des marchés boursiers d'afficher des rendements positifs. En monnaie locale, le MSCI USA surperforme et progresse de 11,3%. Cependant, la lecture en euros est très différente, impacté par la forte dépréciation du dollar. En cumulé, la baisse enregistrée par la devise américaine depuis le début de l'année est la plus forte depuis les années 70.
- Sur le plan économique, l'activité mondiale reste résiliente malgré les tensions commerciales. Aux Etats-Unis les chiffres ne montrent pas de signaux de rupture même si la tendance se dégrade légèrement, à l'image des chiffres de consommation. En zone euro, le constat ne change pas non plus, mais le sentiment s'améliore, notamment en Allemagne, où les enquêtes PMI et IFO atteignent un plus haut depuis un an. Enfin, l'inflation ralentit globalement vers des niveaux au plus bas depuis 2021, bénéficiant notamment du recul des prix de l'énergie et des négociations salariales en Europe. Cependant, à l'image des impacts retardés de la hausse des droits de douane américaine, la prudence est de mise pour le deuxième semestre.
- Le positionnement du portefeuille maintient une très forte surpondération des secteurs défensifs (Santé, Consommation de Base, Communications, Utilities) en contrepartie des sous-pondérations des secteurs de la Technologie, de la Consommation Cyclique, de l'Energie et de la Finance.
- Sur le trimestre, l'ensemble de la sous-performance s'explique par un effet sélection négatif au sein de l'Industrie, où l'absence en portefeuille de Siemens Energy (+82% sur le trimestre) et de Rheinmetall (+37%) explique à elle seule une contribution négative de 90bps.
- L'effet sélection est neutre sur les autres secteurs. Notamment, la contribution négative associée à la poursuite de la surperformance du secteur bancaire que nous sous-pondérons, a été contrebalancée par un choix de valeurs positif au sein de l'Energie (GTT, SBM Offshore), des Communications (Orange, KPN, Scout24) et de la Santé (Orion, Qiagen, Fresenius).
- Sur le trimestre, nous avons réduit notre sous-pondération de l'Energie au détriment de la Finance et de l'Industrie où nous avons les avons augmentées.

■ • Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 :

Les informations relatives à la Taxonomie de cette SICAV figurent dans les informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales, situées en annexe de ce prospectus.

b) Informations sur l'OPC

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

There	Mouvements ("Devise de comptabilité")		
Titres	Acquisitions	Cessions	
SANOFI	859 316,67	1 121 583,44	
BEIERSDORF AG	1 138 418,19	621 333,90	
ALLIANZ SE-REG	526 902,10	582 663,20	
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	372 827,30	662 377,00	
ARGEN-X SE - W/I	369 598,51	530 698,40	
NN GROUP NV	542 032,44	337 542,22	
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	877 135,50	0,00	
DEUTSCHE BOERSE AG	0,00	869 702,55	
THALES	545 041,55	311 704,34	
JERONIMO MARTINS	272 476,81	490 519,02	

Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

- Opération de fusion-absorption du FCP SEEYOND FLEXIBLE PEA MT par la SICAV OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY.
 - Création d'une nouvelle catégorie d'action « R/D » (FR0014012AX1), tous souscripteurs, qui entrera en vigueur le 1er octobre 2025
 - Cette opération, a été agréée par l'Autorité des marchés financiers en date du 8 août 2025,
 - L'assemblée générale extraordinaire de la SICAV est prévue pour le 10 octobre 2025 ;
 - La date de réalisation de cette Fusion est prévue pour le 16 octobre 2025.

Les autres caractéristiques de la SICAV restent inchangées.

OPC Indiciels

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)

Cet OPC n'est pas concerné par cette règlementation.

Réglementation SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Accès à la documentation

La documentation légale de la SICAV (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la Société de gestion par délégation, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **contact@ostrum.com**

c) Informations sur les risques

Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de cet OPC est celle de l'engagement.

Effet de levier

Cet OPC n'a pas recours à l'effet de levier.

Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuille a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scenarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation de l'OPC, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le document précontractuel annexé au prospectus de la SICAV.

e) Information relative au Décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (Article 29 de la loi relative à l'énergie-et au climat)

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation relative au Décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (Article 29 de la loi relative à l'énergie-et au climat)

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires / contreparties et d'exécution des ordres du délégataire de la gestion financière est disponible sur son site internet : https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires.

Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires.

Politique de rémunération

POLITIQUE DE REMUNERATION DE NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL (NIMI)

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (< Directive AIFM »)
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (< Directive UCITS V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016¬827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (< Directive MIFII »)
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- La direction est évaluée sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution. La direction est également évaluée sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI. Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence visà-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI et de la plateforme internationale de distribution, mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Pour les employés de NIMI situés en France, les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficie, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. Ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes. Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et ou des produits gérés par celleci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble de son activité.

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées

- Les membres de l'organe de direction
- Les responsables légaux des succursales de NIMI
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et qui sont preneurs de risques

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation de la direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par la direction générale de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation (1) :

- 1 : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.
- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion
 - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion
 - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

<u>Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :</u>

Rémunérations fixes 2024* : 23 029 378 €
Rémunérations variables attribuées au titre de 2024 : 9 317 275 €
Effectifs concernés : 284 collaborateurs

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

<u>Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :</u>

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 4 669 102 € dont,

Cadres supérieurs : 2 516 750 €
Membres du personnel : 2 152 352 €

Effectifs concernés: 24

POLITIQUE DE REMUNERATION D'OSTRUM ASSET MANAGEMENT

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »)
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »)
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en oeuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence visà-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux

rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont concus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion
 - O Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion
 - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* : 23 640 216 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2024 : 13 379 850 €

Effectifs concernés : 252 collaborateurs

*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 20 671 116 € dont,

Cadres supérieurs : 3 537 000 €
Membres du personnel : 17 134 116 €

Effectifs concernés: 102

IV - FRAIS ET FISCALITÉ

Rétrocession des frais de gestion

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-130 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de gestion par délégation de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte de la SICAV dans les parts ou actions d'un OPC ou d'un fonds d'investissement.

La société de gestion a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement à la SICAV.

Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : http://www.ostrum.com

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, l'OPC est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 99,4 %.

Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

V - REVENUS - AFFECTATION

Examen des comptes et des revenus nets

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels qui vous sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le Règlement ANC n°2020-07 modifié.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Pour référence vous trouverez en annexe 2 du présent rapport, un rappel des comptes annuels de l'exercice précédent au 28 juin 2024, approuvés.

L'actif net qui était de 43 484 549,54 euros, divisé en 17 985,4785 actions « R » et 4 277,2683 actions « N » et 2 561,9637 actions « SI » le 28 juin 2024, s'élevait à 43 772 577,18 euros, divisé en 16 418,0558 actions « R », 3 940,2034 actions « N » et 2 181 actions « SI » le 30 juin 2025.

Proposition d'affectation des sommes distribuables

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître :

I. Un revenu net de l'exercice de

895 574,20 euros

II. Des Plus ou moins-values réalisées nettes de

2 594 590,55 euros

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

I - Sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Les sommes distribuables afférentes aux revenus nets s'élèvent à 895 574.20 euros.

Il est proposé d'affecter ces sommes de la manière suivante :

Actions « R »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 227 114,81 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « N »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 12 570,71 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « SI »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 655 888,68 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

II – Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes s'élèvent à 2 594 590,55 euros.

Il est proposé d'affecter ces sommes de la manière suivante :

Actions « R »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes s'élèvent à 1 044 651,59 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « N »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes s'élèvent à 34 074,61 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « SI »

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes s'élèvent à 1 515 864,35 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

- Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (Tableau A1b)

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les éléments caractéristiques de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration

Annexe 1 Annexe SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Ostrum SRI Euro MinVol Equity Identifiant d'entité juridique : 9695 00IBBIX3LATLZ9 68

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?					
Oui Oui	Non				
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :%	environmentales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 68% d'investissements durables ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables				



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont

atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Cette SICAV a promu des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces caractéristiques reposent notamment sur les éléments suivants :

- L'exclusion des secteurs et des émetteurs controversés grâce à l'application des politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses de la société de gestion par délégation et du label ISR, de plus sont exclus, les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks.
- La détention d'au moins 20% d'investissements durables.
- La sélection des émetteurs favorisant ceux qui sont les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de : maintenir la note ESG moyenne du portefeuille pondérée par les encours meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré*. La méthodologie de notation des agences peut amener certaines entreprises à être notées sur certaines thématiques ESG plus que sur d'autres. Les notations ESG des fournisseurs de données reposent sur une méthodologie d'analyse de matérialité qui prend en compte les spécificités sectorielles et les caractéristiques des entreprises, rendant ainsi impossible une généralisation des pondérations des piliers Environnemental (E), Social (S) et de Gouvernance (G). Les poids sont déterminés par la contribution sectorielle aux externalités et l'horizon temporel de celles-ci, ce qui peut entraîner une pondération déséquilibrée des piliers Environnemental, Social et de Gouvernance. Un fonds peut donc afficher une pondération par pilier inférieure à 20%. Cette approche vise à se concentrer sur les risques de durabilité les plus critiques et permet de sous-pondérer certains des enjeux ESG matériels afin de garantir la pertinence de la notation, qui est conçue pour être absolue et éviter les biais sectoriels.
- Le maintien d'une intensité carbone moyenne du portefeuille pondérée par les encours inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.
- Le maintien de l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption à un niveau meilleur que celui de l'univers d'investissement initial.

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.

*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (MSCI EMU et Eurostoxx) duquel sont exclus 30% des émetteurs les moins bien notés ou qui font l'objet des politiques d'exclusion appliquées par le fonds.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par la SICAV.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

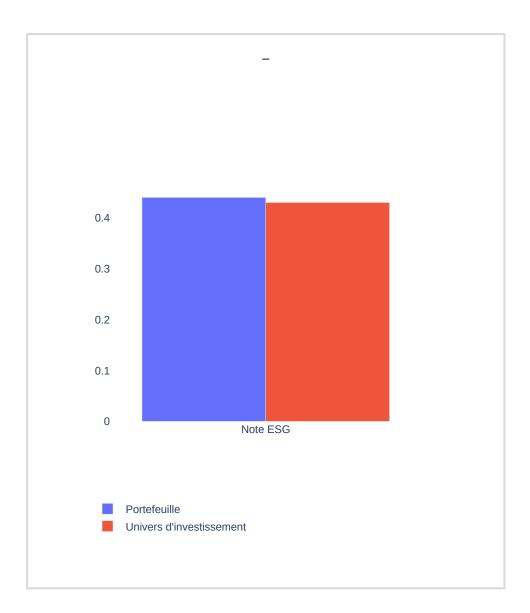
Au 30 juin 2025, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants :

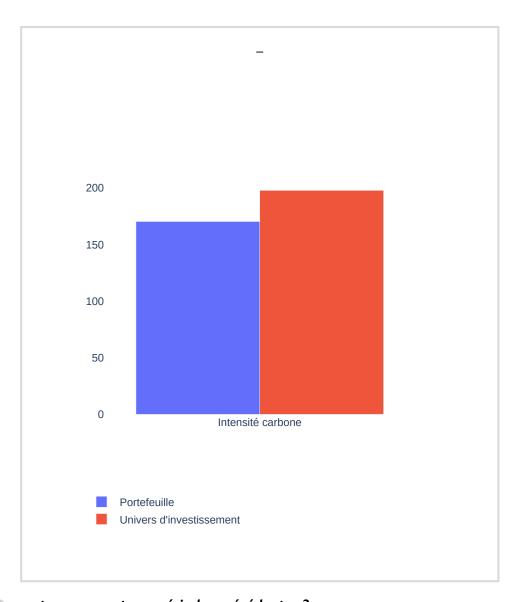
- Note ESG moyenne du fonds: 0.44
- Note ESG moyenne de l'univers d'investissement initial filtré : 0.43
- Intensité carbone du fonds: 170.3
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial : 197.79
- Proportion d'investissements durables : 68%

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.

Par ailleurs, les indicateurs suivants qui sont rattachés au pilier Gouvernance seront suivis :

 Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption du fonds: 11.4% • Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption de l'univers d'investissement initial: 15.2%





...et par rapport aux périodes précédentes ?

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être réalisée en raison de l'application des nouvelles exigences pour la période de référence à venir. En effet, depuis mai 2025, de nouveaux indicateurs de durabilité sont en vigueur pour ce fonds.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre de ses investissements durables, la SICAV pourra investir dans des entreprises dont les produits ou services contribuent à des activités économiques sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI.

Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social.

Pour finir, nous nous assurons que les sociétés dans lesquels la SICAV investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management sous le lien suivant https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg)

De plus, le gérant applique les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management et du label ISR.

Sont également exclus, les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de s'assurer que les investissements durables que le portefeuille entend notamment poursuivre ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, Ostrum Asset Management prend en compte les éléments tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-comptedespai) et résumée ci-dessous :

- 1. Nos politiques sectorielles et d'exclusion et notre politique d'engagement Ostrum Asset Management dispose de politiques sectorielles et d'exclusion pour écarter les secteurs ou émetteurs non conformes à des principes de responsabilité fondamentaux, en se basant sur des standards comme le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE. Ces politiques permettent d'exclure les entreprises impliquées dans des controverses graves touchant aux droits humains, à l'environnement, et à l'éthique des affaires (Politique Worst offenders). Ostrum Asset Management exclut également les acteurs liés à l'utilisation d'armes controversées. En ce qui concerne les énergies fossiles, la société applique des politiques pour répondre aux PAI environnementaux, tout en engageant le dialogue avec les entreprises émettrices de gaz à effet de serre. Les analystes prennent en compte les externalités environnementales et sociales lors de l'évaluation des obligations durables, afin d'assurer leur alignement avec les objectifs visés. Enfin, les incidences négatives en lien avec les thématiques présentes dans notre Politique d'engagement sont des axes de dialogue avec les émetteurs.
- 2. De plus sont exclus, les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- 3. L'ajout de la méthodologie de MSCI dans le cadre de la qualification des investissements durables.
- 4. En plus de l'application de notre méthodologie, nous ajoutons celle de MSCI, qui applique un filtre supplémentaire à savoir l'exclusion des entreprises qui ont une contribution positive mais qui enfreignent les normes mondiales telles que l'UNGC ou l'OCDE ou :
 - ont une note de controverse orange ou rouge ou
 - sont impliquées dans des activités liées à des dommages importants ou
 - sont impliquées dans l'un des secteurs suivants : producteur de tabac, armes controversées et charbon thermique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Notre politique Worst Offenders s'appuie sur un socle de standards fondamentaux de responsabilité : le Pacte Mondial des Nations Unies ou encore les Principes directeurs de l'OCDE. Cette politique nous permet d'exclure de nos investissements toutes les entreprises, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par ces standards internationaux portant gravement atteinte aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires. Cette politique nous permet de vérifier que les PAI 10 et 11 notamment sont bien couverts.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfdr)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La SICAV a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-comptedes-pai).

Si les indicateurs suivis par la SICAV correspondent à un ou des PAI, ces derniers sont pris en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation au moment de l'analyse des émetteurs. Le portefeuille surperforme deux indicateurs correspondant à des PAI:



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 28/06/2024 - 30/06/2025

- l'intensité carbone du portefeuille qui est pilotée pour être inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.
- L'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption qui doit demeurer meilleur que celui de l'univers d'investissement initial.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
KONINKLIJKE KPN NV NA EUR	Services de télécommunication s	2.59	Pays-Bas
WOLTERS KLUWER NA EUR	Services d'appui professionnels	2.11	Pays-Bas
SAP SE GY EUR	Logiciel	1.92	Allemagne
GETLINK SE FP EUR	Transport ferroviaire Services de	1.92	France
ORANGE FP EUR	télécommunication s	1.91	France
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Services de télécommunication s	1.87	Allemagne
DANONE FP EUR	Produits alimentaires	1.82	France
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N NA EUR	Détaillants et grossistes d'alimentation	1.77	Pays-Bas
EURONEXT NV FP EUR	Services d'investissement	1.62	Pays-Bas
SAMPO OYJ-A SHS FH EUR	Assurance immobilière et dommages	1.55	Finlande
REDEIA CORP SA SQ EUR	Électricité conventionnelle	1.55	Espagne
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA IM EUR	Électricité conventionnelle	1.53	Italie
KERRY GROUP PLC-A ID EUR	Produits alimentaires	1.47	Irlande
DEUTSCHE BOERSE AG GY EUR	Services d'investissement	1.45	Allemagne
UCB SA BB EUR	Produits pharmaceutiques	1.44	Belgique

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié. Les % d'actifs affichés représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de l'exercice.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 68% au 30/06/2025.

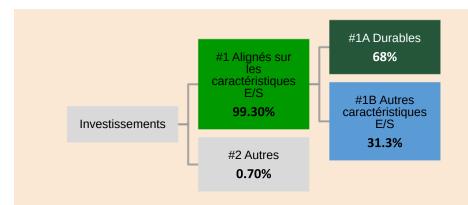
Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Au 30 juin 2025, le fonds a investi 99.30% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales (.(#1Alignés sur les caractéristiques E/S). Par conséquent, le fonds a investi 0.82% de son actif net maximum dans la catégorie #2. Others, (#2 Autres).



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformément aux politiques d'exclusions appliquées au fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Délégataire de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Délégataire de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie

nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes

permettent
directement à
d'autres activités de
contribuer de
manière substantielle
à la réalisation d'un
objectif
environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit

Oui:

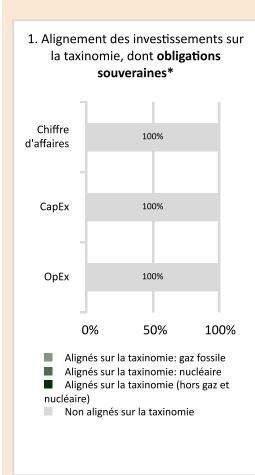
Dans le gaz fossile

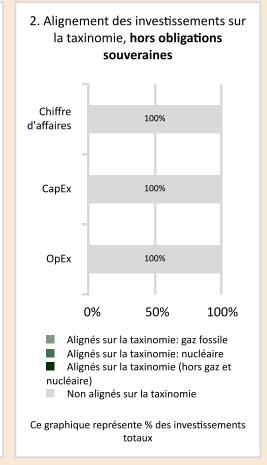
Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements durables. Par conséquent, le fonds ne

financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple; • des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter

investi.

les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a

Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements suivants ont été inclus dans la catégorie « #2 autres » : les dérivés et les positions en cash (qui ne sont pas mesurés selon des caractéristiques E/S), ainsi que les émetteurs qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques E/S du fonds ni qualifiés de durables, (mais qui respectent les standards E/S définies dans les Principes directeurs de l'OCDE ou ceux du Pacte Mondial des Nations Unies.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs à caractéristique environnemental et social par les éléments suivants :

- Exclusion des secteurs et des émetteurs controversés grâce à l'application des politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses de la société de gestion par délégation et du label ISR, de plus sont exclus, les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks.
- Détention d'au moins 20% d'investissements durables.
- Sélection des émetteurs favorisant ceux qui sont les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de : maintenir la note ESG moyenne du portefeuille pondérée par les encours meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré*.
- Maintien de l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption à un niveau meilleur que celui de l'univers d'investissement initial.
- Maintien d'une intensité carbone moyenne du portefeuille pondérée par les encours inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

 Non Applicable
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non Applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non Applicable

Annexe 2

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par les articles
 L.225-38 et suivants du Code du commerce ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise ;
- Examen et approbation des comptes annuels, quitus aux administrateurs ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Renouvellement des mandats de trois administrateurs
- Pouvoirs pour formalités.

ET PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire constate que l'actif net qui était de 43 484 549,54 euros, divisé en 17 985,4785 actions « R » et 4 277,2683 actions « N » et 2 561,9637 actions « SI » le 28 juin 2024, s'élevait à 43 772 577,18 euros, divisé en 16 418,0558 actions « R », 3 940,2034 actions « N » et 2 181 actions « SI » le 30 juin 2025.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 juin 2025, quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code du commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élève à 895 574,20 euros, décide conformément aux dispositions statutaires les répartitions et affectations suivantes :

Actions « R »:

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 227 114,81 euros

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « N »:

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 12 570,71 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « SI »:

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 655 888,68 euros

L'assemblée générale décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes à la quote-part des plus et moins-values nettes s'élèvent à 2 594 590,55 euros, décide, conformément aux dispositions statutaires., d'affecter ces sommes de la manière suivante :

Actions « R »:

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 1 044 651,59 euros.

L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter ces sommes au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « N »:

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 34 074,61 euros.

L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter ces sommes au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

Actions « SI »:

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 1 515 864,35 euros.

L'assemblée générale ordinaire, décide d'affecter ces sommes au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gad AMAR pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de juin 2031.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de juin 2031.

HUITIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de OSTRUM ASSET MANAGEMENT pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de juin 2031.

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Annexe 3

COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 30/06/2025 et pour référence les comptes annuels arrêté au 28/06/2024

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes
- Inventaire

OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY

COMPTES ANNUELS 30/06/2025

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	43 628 726,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 628 726,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	43 628 726,99
Créances et comptes d'ajustement actifs	14 105,34
Comptes financiers	171 135,95
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	185 241,29
Total de l'actif I+II	43 813 968,28

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	38 094 979,64
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	5 677 597,54
Capitaux propres I	43 772 577,18
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	43 772 577,18
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	41 391,10
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	41 391,10
Total Passifs : I+II+III+IV	43 813 968,28

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 334 759,67
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	8 761,24
Sous-total produits sur opérations financières	1 343 520,91
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-3 285,82
Sous-total charges sur opérations financières	-3 285,82
Total revenus financiers nets (A)	1 340 235,09
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-420 789,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-420 789,72
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	919 445,37
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-23 871,17
Sous-total revenus nets I = (C+D)	895 574,20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	,
Plus ou moins-values réalisées	2 806 966,28
Frais de transactions externes et frais de cession	-40 268,83
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 766 697,45
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-172 106,90
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 594 590,55

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 419 487,65
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-200,67
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 419 286,98
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-231 854,19
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 187 432,79
Acomptes:	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	5 677 597,54

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY est de réaliser une performance supérieure à l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis, cours de clôture, libellé en euro, sur un horizon d'investissement minimal de cinq ans, en incorporant dans sa gestion une approche intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tout en offrant un objectif de volatilité plus faible que celui de l'indicateur de référence.

La SICAV promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	46 597 128,27	115 206 556,68	55 456 850,79	43 484 549,54	43 772 577,18
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N en EUR					
Actif net	19 418 970,07	18 652 689,67	8 848 910,61	542 661,26	575 262,46
Nombre de titres	160 872,0634	165 373,2597	74 017,3237	4 277,2683	3 940,2034
Valeur liquidative unitaire	120,71	112,79	119,55	126,87	145,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,94	9,88	-10,37	-0,01	8,64
Capitalisation unitaire sur revenu	1,67	6,28	2,38	2,96	3,19
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R en EUR					
Actif net	27 178 158,20	20 542 267,19	17 653 593,77	16 874 567,49	17 557 740,75
Nombre de titres	29 593,2864	24 165,4233	19 779,9419	17 985,4785	16 418,0558
Valeur liquidative unitaire	918,38	850,06	892,49	938,23	1 069,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	45,40	75,33	-77,96	-0,11	63,62
Capitalisation unitaire sur revenu	6,20	38,83	9,60	13,49	13,83
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI en EUR					
Actif net	0,00	76 011 599,82	28 954 346,41	26 067 320,79	25 639 573,97
Nombre de titres	0,00	8 470,4716	3 031,9637	2 561,9637	2 181,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	8 973,71	9 549,70	10 174,74	11 755,87
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-164,46	-826,72	-0,65	695,03
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	279,03	227,13	276,58	300,72

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.
- 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 juin 2024 au 30 juin 2025.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais de fonctionnement et autres services (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) :
- I. Tous frais d'enregistrement et de référencement des OPC
- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP);
- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion de la SICAV tels que publicité, évènements clients, les rétrocessions aux distributeurs

II. Tous frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux actionnaires par tout moyen (publication dans la presse, autre);
- Information particulière aux actionnaires directs et indirects : Lettres aux actionnaires...;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.

En sont exclues les lettres aux actionnaires (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III. Tous frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par l'OPCVM ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données, ...) ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extrafinanciers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles. Exemple : un OPC à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

- IV. Tous frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres à l'OPCVM;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.
- V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPCVM (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...);
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais opérationnels

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPCVM.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPCVM et les frais relatifs au contrôle des risques.

VII. Frais liés à la connaissance client

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas de cette SICAV investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM/FIA ou fonds d'investissement,
- Les commissions de mouvement,
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux/ barème Taux TTC maximum
Frais de gestion financière	Actif net	Action R : 1,70% Action N : 0,75% Action I : 0,65% Action SI : 0,35%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10%
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Swing pricing

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

Le sous-délégataire de la gestion financière a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs actions, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif de la SICAV en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif de la SICAV. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les actionnaires qui demeurent dans la SICAV en leur faisant supporter le moins possible ces frais.

Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories des actions de la SICAV dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par le sous-délégataire de la gestion financière en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si la SICAV émet plusieurs catégories d'actions, la VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories des actions de la SICAV.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par le et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par le sous-délégataire de la gestion financière sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achatvente ainsi que des taxes éventuelles applicables à la SICAV. Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle le sous-délégataire de la gestion financière effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de la SICAV peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement. La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative de la SICAV et la seule communiquée aux actionnaires de la SICAV. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu:

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	43 484 549,54
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 250 664,41
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 068 066,57
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	919 445,37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 766 697,45
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 419 286,98
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	43 772 577,18

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a.Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N		
Actions souscrites durant l'exercice	25,0000	3 477,45
Actions rachetées durant l'exercice	-362,0649	-49 638,55
Solde net des souscriptions/rachats	-337,0649	-46 161,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 940,2034	
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R		
Actions souscrites durant l'exercice	195,7498	197 728,96
Actions rachetées durant l'exercice	-1 763,1725	-1 773 215,39
Solde net des souscriptions/rachats	-1 567,4227	-1 575 486,43
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	16 418,0558	
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI		
Actions souscrites durant l'exercice	100,0000	1 049 458,00
Actions rachetées durant l'exercice	-480,9637	-5 245 212,63
Solde net des souscriptions/rachats	-380,9637	-4 195 754,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 181,0000	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N FR0013303518	Capitalisation	Capitalisation	EUR	575 262,46	3 940,2034	145,99
OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R FR0000003188	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 557 740,75	16 418,0558	1 069,41
OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI FR00140042W7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	25 639 573,97	2 181,0000	11 755,87

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
montants exprimes en miners Lore		FRANCE	PAYS-BAS	ALLEMAGNE	ESPAGNE	ITALIE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	43 628,73	11 509,51	7 782,29	7 507,41	5 116,82	3 822,05
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	43 628,73					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition	on de l'exposition	Décomposition del	n par niveau de tas	
	+/-	<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" th=""><th>> 5 ans</th><th><= 0,6</th><th>0,6<x<=1< th=""></x<=1<></th></x<=5>	> 5 ans	<= 0,6	0,6 <x<=1< th=""></x<=1<>
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

		Ve	Ventilation des expositions par type de taux			
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	
Actif						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes financiers	171,14	0,00	0,00	0,00	171,14	
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Hors-bilan						
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	171,14	

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)]3 - 6 mois] (*)]6 - 12 mois] (*)]1 - 3 ans] (*)]3 - 5 ans] (*)]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	171,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	171,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
Montants exprimés en milliers EUR	USD	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	909,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2,50	3,79	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	911,65	3,79	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés	
Montants exprimes en miniers EOK	+/-	+/-	+/-	
Actif				
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00	
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	
Hors-bilan				
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00	
Solde net	0,00	0,00	0,00	

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	14 105,34
Total des créances		14 105,34
Dettes		
	Frais de gestion fixe	41 391,10
Total des dettes		41 391,10
Total des créances et des dettes		-27 285,76

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 596,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,82
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	307 543,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,77
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	108 649,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	895 574,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	895 574,20
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	895 574,20

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	655 888,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	655 888,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	655 888,68
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	655 888,68
Total	655 888,68
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	12 570,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 570,71
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 570,71
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	12 570,71
Total	12 570,71
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	227 114,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	227 114,81
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	227 114,81
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	227 114,81
Total	227 114,81
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 594 590,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 594 590,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 594 590,55

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 515 864,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 515 864,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 515 864,35
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 515 864,35
Total	1 515 864,35
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	34 074,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	34 074,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	34 074,61
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	34 074,61
Total	34 074,61
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 044 651,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 044 651,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 044 651,59
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 044 651,59
Total	1 044 651,59
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			43 628 726,99	99,67
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 628 726,99	99,67
Assurance			2 844 151,40	6,50
AGEAS	EUR	5 095	292 198,25	0,67
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 300	447 330,00	1,02
ASR NEDERLAND NV	EUR	6 003	338 449,14	0,77
AXA SA	EUR	12 464	519 374,88	1,19
GENERALI	EUR	11 134	336 358,14	0,77
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	511	281 356,60	0,64
SAMPO PLC	EUR	68 903	629 084,39	1,44
Automobiles			186 745,80	0,43
KNORR-BREMSE AG	EUR	2 276	186 745,80	0,43
Banques commerciales			1 048 990,09	2,40
CAIXABANK SA	EUR	58 877	432 981,46	0,99
INTESA SANPAOLO	EUR	73 498	359 515,47	0,82
KBC GROUP NV	EUR	2 926	256 493,16	0,59
Biotechnologie			496 108,80	1,13
ARGEN-X SE - W/I	EUR	1 056	496 108,80	1,13
Boissons			1 618 924,09	3,70
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	4 874	283 861,76	0,65
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	11 510	909 151,25	2,08
HEINEKEN NV	EUR	5 754	425 911,08	0,97
Composants automobiles			346 435,36	0,79
MICHELIN (CGDE)	EUR	10 984	346 435,36	0,79
Construction et ingénierie			218 854,40	0,50
ARCADIS NV	EUR	5 312	218 854,40	0,50
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 704 145,19	3,89
CARREFOUR SA	EUR	21 383	255 954,51	0,58
JERONIMO MARTINS	EUR	24 984	536 656,32	1,23
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	19 029	675 529,50	1,54
NN GROUP NV	EUR	4 183	236 004,86	0,54
Distribution spécialisée			341 202,14	0,78
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	7 723	341 202,14	0,78
Divertissement			315 113,16	0,72
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	11 467	315 113,16	0,72
Electricité			3 740 720,90	8,55
EDP SA	EUR	145 815	536 890,83	1,23
ENDESA SA	EUR	13 679	367 828,31	0,84
ENEL SPA	EUR	72 671	585 437,58	1,34
IBERDROLA SA	EUR	41 422	674 764,38	1,54
REDEIA CORP SA	EUR	42 639	773 897,85	1,77
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	91 898	801 901,95	1,83

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Emballage et conditionnement			159 393,92	0,36
HUHTAMAKI OYJ	EUR	5 264	159 393,92	0,36
Equipement et services pour l'énergie			349 065,00	0,80
SBM OFFSHORE NV	EUR	15 514	349 065,00	0,80
Equipements de communication			373 734,54	0,85
NOKIA OYJ	EUR	84 824	373 734,54	0,85
Equipements électriques			450 140,04	1,03
PRYSMIAN SPA	EUR	2 691	161 567,64	0,37
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 278	288 572,40	0,66
Equipements et fournitures médicaux			1 338 544,32	3,06
BIOMERIEUX	EUR	3 597	422 287,80	0,97
DIASORIN SPA	EUR	4 106	373 071,16	0,85
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 051	244 777,90	0,56
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	6 341	298 407,46	0,68
FPI Bureautiques			274 675,20	0,63
GECINA SA	EUR	2 944	274 675,20	0,63
FPI de détail			208 197,44	0,48
KLEPIERRE	EUR	6 226	208 197,44	0,48
FPI Soins de Santé			340 683,60	0,78
COFINIMMO	EUR	4 413	340 683,60	0,78
Gestion immobilière et développement			191 238,30	0,44
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	2 538	191 238,30	0,44
Hôtels, restaurants et loisirs			856 817,82	1,96
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	5 454	389 851,92	0,90
LA FRANCAISE DES JEUX UNITED	EUR	9 624	320 479,20	0,73
SPIE SA	EUR	3 071	146 486,70	0,33
Industrie aérospatiale et défense			423 378,58	0,97
LEONARDO SPA	EUR	8 861	423 378,58	0,97
Infrastructure de transports			662 008,40	1,51
ADP	EUR	1 856	197 478,40	0,45
AENA SME SA	EUR	20 500	464 530,00	1,06
Logiciels			2 840 268,45	6,49
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	19 830	609 375,90	1,39
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	8 500	148 750,00	0,34
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	2 591	435 806,20	1,00
GETLINK SE	EUR	53 590	878 340,10	2,01
SAP SE	EUR	2 975	767 996,25	1,75
Machines			951 109,20	2,17
GEA GROUP AG	EUR	7 921	470 507,40	1,07
KONE OYJ-B	EUR	4 685	261 797,80	0,60
VALLOUREC SA	EUR	13 941	218 804,00	0,50
Marchés de capitaux			273 435,24	0,62
NORDEA BANK ABP	EUR	21 684	273 435,24	0,62

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net	
Media			213 557,76	0,49	
PUBLICIS GROUPE	EUR	2 232	213 557,76	0,49	
Médias et services interactifs			239 118,20	0,55	
SCOUT24 SE	EUR	2 042	239 118,20	0,55	
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			595 694,45	1,36	
QIAGEN N.V.	EUR	14 570	595 694,45	1,36	
Papier et industrie du bois			581 014,92	1,33	
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	25 087	581 014,92	1,33	
Producteur et commerce d'énergie indépendants			588 626,66	1,34	
AIR LIQUIDE SA	EUR	2 397	419 810,58	0.95	
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	17 817	168 816,08	0,95	
Produits alimentaires	Lon	17 017	1 650 684,13	3,77	
	FUE	40.000		_	
DANONE KERRY CROUP BLC A	EUR	10 003	693 808,08	1,58	
KERRY GROUP PLC-A VISCOFAN SA	EUR EUR	5 979 6 562	560 531,25 396 344,80	1,28 0,91	
Produits chimiques	Loix	0 302	1 211 780,07	2,77	
·	FUE	5 455		_	
AKZO NOBEL	EUR EUR	5 455 3 023	324 027,00 169 892,60	0,74	
BRENNTAG AG NAMEN KEMIRA OYJ	EUR	9 155	180 078,85	0,39 0,41	
SYMRISE AG	EUR	6 033	537 781,62	1,23	
	Lort	0 000	456 248,00	1,04	
Produits de soins personnels	FUD	4 000	•	_	
BEIERSDORF AG	EUR	4 280	456 248,00	1,04	
Produits domestiques			431 956,80	0,99	
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	6 480	431 956,80	0,99	
Produits pharmaceutiques			2 352 491,54	5,37	
IPSEN	EUR	3 750	379 125,00	0,87	
MERCK KGAA	EUR	3 176	349 360,00	0,80	
ORION OYJ-CLASS B	EUR	8 254	527 017,90	1,20	
SANOFI	EUR	8 214	675 272,94	1,54	
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	2 526	421 715,70	0,96	
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			793 999,80	1,81	
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	607	329 843,80	0,75	
ASML HOLDING NV	EUR	685	464 156,00	1,06	
Services aux collectivités			1 380 705,27	3,15	
A2A SPA	EUR	83 850	191 597,25	0,44	
E.ON SE	EUR	28 120	439 375,00	1,00	
ENGIE	EUR	26 811	534 209,18	1,22	
POSTE ITALIANE SPA	EUR	11 816	215 523,84	0,49	
Services aux professionnels			1 252 493,70	2,86	
BUREAU VERITAS SA	EUR	10 435	301 988,90	0,69	
TELEPERFORMANCE	EUR	1 890	155 584,80	0,36	
WOLTERS KLUWER	EUR	5 600	794 920,00	1,81	
Services clientèle divers			126 270,87	0,29	
EDENRED	EUR	4 803	126 270,87	0,29	

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ces de télécommunication diversifiés			4 193 649,94	9,57
CELLNEX TELECOM SA	EUR	9 177	302 382,15	0,69
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	21 819	675 734,43	1,54
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	12 692	597 539,36	1,37
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	296 146	1 224 859,86	2,79
ORANGE	EUR	64 354	831 131,91	1,90
TELEFONICA SA	EUR	126 066	562 002,23	1,28
Services de télécommunication mobile			373 700,76	0,85
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	EUR	36 002	373 700,76	0,85
Services financiers diversifiés			1 828 918,90	4,18
AMUNDI SA	EUR	3 882	266 693,40	0,61
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 053	568 475,70	1,30
EURONEXT NV	EUR	5 247	761 339,70	1,74
FERROVIAL SE	EUR	5 135	232 410,10	0,53
Services liés aux technologies de l'information	rices liés aux technologies de l'information 1 206 92		1 206 927,80	2,76
CAPGEMINI SE	EUR	1 476	214 093,80	0,49
SOPRA STERIA GROUP	EUR	979	202 457,20	0,46
THALES	EUR	2 488	621 004,80	1,42
TIETOEVRY OYJ	EUR	10 520	169 372,00	0,39
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			242 222,19	0,55
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	21 763	242 222,19	0,55
Soins et autres services médicaux			847 131,85	1,94
FRESENIUS MEDICAL	EUR	4 021	195 621,65	0,45
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	15 265	651 510,20	1,49
Textiles, habillement et produits de luxe			507 452,00	1,16
HERMES INTERNATIONAL	EUR	125	287 375,00	0,66
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	495	220 077,00	0,50
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,00	0,00
Gestion immobilière et développement			0,00	0,00
LEG IMMOBILIEN SE RTS	EUR	2 538	0,00	0,00
Total			43 628 726,99	99,67

^(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Valeur actuelle présentée au bilai		Valeur actuelle présentée au bilan				résentée au bilan		Montant de l'	exposition (*)	
Type d'opération	A - 415	Descif	Devises	s à recevoir (+)	Devis	es à livrer (-)				
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)				
Total	0,00	0,00		0,00		0,00				

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

 $^{(^\}star)$ Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{\star}}})$ Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	43 628 726,99
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	185 241,29
Autres passifs (-)	-41 391,10
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	43 772 577,18

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	EUR	3 940,2034	145,99
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	EUR	16 418,0558	1 069,41
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	EUR	2 181,0000	11 755,87

OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY

COMPTES ANNUELS 28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	43 254 569,50	54 940 544,78
Actions et valeurs assimilées	43 254 569,50	54 048 569,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 254 569,50	54 048 569,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	891 975,74
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	891 975,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	37 639,54	43 457,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	37 639,54	43 457,70
COMPTES FINANCIERS	234 036,49	566 877,30
Liquidités	234 036,49	566 877,30
TOTAL DE L'ACTIF	43 526 245,53	55 550 879,78

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	42 524 472,69	59 218 269,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 878,70	-4 816 701,43
Résultat de l'exercice (a,b)	963 955,55	1 055 283,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	43 484 549,54	55 456 850,79
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	41 695,99	94 028,99
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	41 695,99	94 028,99
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	43 526 245,53	55 550 879,78

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 150,47	4 794,62
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 467 849,28	1 934 382,79
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 479 999,75	1 939 177,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 058,07
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	1 058,07
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 479 999,75	1 938 119,34
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	452 868,95	696 299,21
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 027 130,80	1 241 820,13
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-63 175,25	-186 536,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	963 955,55	1 055 283,17

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er juillet 2023 au 28 juin 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation »

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013303518 - Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N : Taux de frais maximum de 0,85% TTC FR0000003188 - Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R : Taux de frais maximum de 1,80% TTC FR00140042W7 - Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI : Taux de frais maximum de 0,45% TTC FR00140042V9 - Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY I : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	55 456 850,79	115 206 556,68
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	177 156,65	1 624 958,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 802 030,20	-65 608 588,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 765 156,00	3 936 378,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 797 703,32	-13 336 764,84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-41 264,22	-94 837,59
Différences de change	-65,26	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 699 368,30	12 487 377,88
Différence d'estimation exercice N	2 442 125,42	742 757,12
Différence d'estimation exercice N-1	-742 757,12	11 744 620,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 027 130,80	1 241 820,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	43 484 549,54	55 456 850,79

^{(*) 30/06/2023 : 50} $\ensuremath{\in}$: frais de certification annuelle du LEI

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 036,49	0,54
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(r)}$

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	234 036,49	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{'}}}\mbox{\ensuremath{}$

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

,	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	37 639,54
TOTAL DES CRÉANCES		37 639,54
DETTES		
	Rachats à payer	8 521,11
	Frais de gestion fixe	33 174,88
TOTAL DES DETTES		41 695,99
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-4 056,45

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N		
Actions souscrites durant l'exercice	185,4050	22 081,82
Actions rachetées durant l'exercice	-69 925,4604	-8 357 177,56
Solde net des souscriptions/rachats	-69 740,0554	-8 335 095,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 277,2683	
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R		
Actions souscrites durant l'exercice	173,6082	155 074,83
Actions rachetées durant l'exercice	-1 968,0716	-1 776 312,94
Solde net des souscriptions/rachats	-1 794,4634	-1 621 238,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	17 985,4785	
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-470,0000	-4 668 539,70
Solde net des souscriptions/rachats	-470,0000	-4 668 539,70
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 561,9637	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	21 948,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	305 191,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	125 728,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	963 955,55	1 055 283,17
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	963 955,55	1 055 283,17

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 702,54	176 556,38
Total	12 702,54	176 556,38

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	242 651,55	190 048,63
Total	242 651,55	190 048,63

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	708 601,46	688 678,16
Total	708 601,46	688 678,16

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 878,70	-4 816 701,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 878,70	-4 816 701,43

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-45,41	-768 003,04
Total	-45,41	-768 003,04

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 149,92	-1 542 095,17
Total	-2 149,92	-1 542 095,17

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 683,37	-2 506 603,22
Total	-1 683,37	-2 506 603,22

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	122 531 322,24	46 597 128,27	115 206 556,68	55 456 850,79	43 484 549,54
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N en EUR					
Actif net	40 122 617,26	19 418 970,07	18 652 689,67	8 848 910,61	542 661,26
Nombre de titres	385 650,0037	160 872,0634	165 373,2597	74 017,3237	4 277,2683
Valeur liquidative unitaire Capitalisation	104,03	120,71	112,79	119,55	126,87
unitaire sur +/- values nettes	0,60	5,94	9,88	-10,37	-0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	2,71	1,67	6,28	2,38	2,96
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R en EUR					
Actif net	82 408 704,98	27 178 158,20	20 542 267,19	17 653 593,77	16 874 567,49
Nombre de titres	103 293,2422	29 593,2864	24 165,4233	19 779,9419	17 985,4785
Valeur liquidative unitaire	797,81	918,38	850,06	892,49	938,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,68	45,40	75,33	-77,96	-0,11
Capitalisation unitaire sur résultat	15,03	6,20	38,83	9,60	13,49
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI en EUR					
Actif net	0,00	0,00	76 011 599,82	28 954 346,41	26 067 320,79
Nombre de titres	0,00	0,00	8 470,4716	3 031,9637	2 561,9637
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	8 973,71	9 549,70	10 174,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-164,46	-826,72	-0,65
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	279,03	227,13	276,58

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 185	307 507,50	0,71
BECHTLE AG	EUR	7 407	325 463,58	0,75
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	5 966	1 140 102,60	2,62
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	47 616	1 118 023,68	2,57
E.ON AG NOM.	EUR	49 780	610 053,90	1,41
FREENET NOM.	EUR	10 224	253 555,20	0,58
FRESENIUS	EUR	8 582	239 266,16	0,55
GEA GROUP	EUR	10 371	403 431,90	0,93
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	925	218 947,50	0,50
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	8 492	706 704,24	1,63
MERCK KGA	EUR	1 442	223 149,50	0,51
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	881	411 427,00	0,94
SAP SE	EUR	5 079	962 572,08	2,22
SCOUT24 AG	EUR	8 155	580 636,00	1,34
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	6 341	341 145,80	0,78
SYMRISE AG	EUR	2 455	280 606,50	0,64
TEAMVIEWER AG	EUR	20 413	213 826,18	0,49
TOTAL ALLEMAGNE			8 336 419,32	19,17
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	4 847	280 398,95	0,64
TOTAL AUTRICHE			280 398,95	0,64
BELGIQUE				
COFINIMMO	EUR	3 370	189 899,50	0,43
D'IETEREN GROUP	EUR	1 411	279 519,10	0,65
ELIA SYSTEM	EUR	2 948	257 802,60	0,59
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	5 360	743 432,00	1,71
TOTAL BELGIQUE			1 470 653,20	3,38
ESPAGNE			, , ,	
AENA SME SA	EUR	1 861	349 868,00	0,80
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	4 149	257 818,86	0,60
CAIXABANK S.A.	EUR	106 914	528 475,90	1,22
ENAGAS SA	EUR	16 090	223 490,10	0,51
ENDESA SA	EUR	17 563	307 967,21	0,71
IBERDROLA SA	EUR	39 794	482 104,31	1,11
INDITEX	EUR	8 077	374 449,72	0,86
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	35 939	586 524,48	1,35
REPSOL	EUR	45 713	673 581,06	1,55
TELEFONICA SA	EUR	126 066	499 221,36	1,15
VIDRALA S.A.	EUR	1 868	196 513,60	0,45
TOTAL ESPAGNE		. 550	4 480 014,60	10,31
FINLANDE				10,51
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	9 581	410 450,04	0,94
HUHTAMAKI OY	EUR	14 585	546 354,10	1,26
		1+ 303	J 4 U JJ4. IU	1.20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORDEA BANK ABP	EUR	38 317	425 893,46	0,97
ORION CORPORATION	EUR	10 150	404 579,00	0,93
SAMPO PLC	EUR	16 607	665 940,70	1,53
TIETOEVRY CORPORATION	EUR	18 081	326 181,24	0,75
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	7 209	235 157,58	0,55
TOTAL FINLANDE			3 187 946,70	7,33
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	1 856	210 841,60	0,48
AIR LIQUIDE SA	EUR	3 643	587 543,04	1,35
AMUNDI	EUR	5 257	316 734,25	0,73
AXA	EUR	14 327	437 976,39	1,01
BIOMERIEUX	EUR	3 597	319 233,75	0,74
BNP PARIBAS	EUR	4 484	266 932,52	0,61
BUREAU VERITAS SA	EUR	18 310	473 496,60	1,09
CAPGEMINI SE	EUR	1 927	357 843,90	0,82
CARREFOUR	EUR	46 009	607 318,80	1,40
DANONE	EUR	13 707	782 395,56	1,80
DASSAULT SYST.	EUR	7 342	259 172,60	0,60
EDENRED	EUR	4 803	189 286,23	0,43
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 221	245 665,20	0,56
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	5 150	627 785,00	1,45
GECINA SA	EUR	1 600	137 520,00	0,32
GETLINK SE	EUR	25 044	386 929,80	0,89
HERMES INTERNATIONAL	EUR	187	400 180,00	0,92
IPSEN	EUR	2 453	280 868,50	0,64
L'OREAL	EUR	1 031	422 761,55	0,97
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	9 624	306 043,20	0,70
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	495	353 232,00	0,81
MICHELIN (CGDE)	EUR	10 984	396 632,24	0,91
ORANGE	EUR	87 564	819 073,66	1,88
PERNOD RICARD	EUR	1 214	153 813,80	0,36
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	2 232	221 816,16	0,51
SANOFI	EUR	9 664	869 180,16	2,00
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	4 397	369 348,00	0,85
SOPRA STERIA	EUR	1 319	238 870,90	0,55
SPIE SA	EUR	8 960	302 668,80	0,70
TOTALENERGIES SE	EUR	11 841	738 049,53	1,70
VIVENDI	EUR	67 161	655 222,72	1,51
TOTAL FRANCE	Loix	0, 101	12 734 436,46	29,29
IRLANDE			12 704 400,40	25,25
KERRY GROUP PLC-A	EUR	7 734	585 077,10	1,34
TOTAL IRLANDE	Loix	7 7 7 7	585 077,10	1,34
ITALIE			303 077,10	1,34
A2A Az./ EX AEM	EUR	142 094	264 223,79	0,61
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	17 814		
			414 888,06	0,95
DIASORIN SPA	EUR	2 439	226 973,34	0,52
ENEL SPA	EUR	73 585	477 860,99	1,10
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	21 826	212 803,50	0,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTESA SANPAOLO	EUR	144 729	502 354,36	1,15
LEONARDO SPA	EUR	19 862	430 608,16	0,99
POSTE ITALIANE	EUR	19 311	229 704,35	0,53
PRYSMIAN SPA	EUR	5 632	325 642,24	0,75
SNAM	EUR	83 027	342 984,54	0,79
TERNA	EUR	49 273	355 652,51	0,82
TOTAL ITALIE			3 783 695,84	8,70
PAYS-BAS				
ARGEN-X SE - W/I	EUR	1 197	489 094,20	1,13
ASML HOLDING NV	EUR	850	819 570,00	1,88
ASR NEDERLAND NV	EUR	3 420	152 224,20	0,35
EURONEXT NV - W/I	EUR	10 782	932 643,00	2,14
HEINEKEN	EUR	6 775	611 782,50	1,41
JDE PEET'S BV	EUR	7 265	135 129,00	0,31
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	36 488	1 006 703,92	2,32
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	257 769	922 813,02	2,12
QIAGEN N.V.	EUR	22 210	856 195,50	1,97
WOLTERS KLUWER	EUR	7 921	1 226 170,80	2,82
TOTAL PAYS-BAS			7 152 326,14	16,45
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	145 815	510 206,69	1,17
JERONIMO MARTINS	EUR	40 186	733 394,50	1,69
TOTAL PORTUGAL			1 243 601,19	2,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 254 569,50	99,47
TOTAL Actions et valeurs assimilées			43 254 569,50	99,47
Créances			37 639,54	0,09
Dettes			-41 695,99	-0,10
Comptes financiers			234 036,49	0,54
Actif net			43 484 549,54	100,00

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	EUR	17 985,4785	938,23
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	EUR	2 561,9637	10 174,74
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	EUR	4 277,2683	126,87

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2025

I – RÉMUNERATION DE L'ACTIVITÉ DES ADMINISTRATEURS PAR LA SICAV (EX-JETONS DE PRÉSENCE)

La SICAV ne verse pas de rémunération (ex-jetons de présence) aux administrateurs et censeurs pour leur participation au Conseil d'administration (article L.225-45 du Code de commerce).

II - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 alinéa 1^{er} – 1° du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés :

Monsieur GAD Amar : Président de la SICAV :

Néant

- Monsieur Emmanuel BOURDEIX : Directeur général de la SICAV :

	Sociétés	Forme juridique	Nature du mandat
1	LE LIVRET PORTEFEUILLE	SICAV	Représentant permanent de OSTRUM AM, Administrateur
2	BDX PATRIMOINE	SARL	Gérant
3	FONCIERE ARSONVAL	SARL	Gérant
4	CNP ASSUR UNIVERS	SICAV	Directeur général délégué

 Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT : représentant permanent de NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, administrateur de la SICAV :

Néant

 Monsieur Christophe DA SILVA, représentant permanent de OSTRUM ASSET MANAGEMENT, administrateur de la SICAV :

	Sociétés	Forme juridique	Nature du mandat
1	OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS	SICAV	Représentant permanent de OSTRUM AM, Administrateur

III - CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

IV - MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de articles L.225-51-1 et R.225-26 du Code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la direction générale dans sa séance en date du 13 mai 2002 et a opté pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Lors de la séance en date du 8 décembre 2022, qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration a décidé, conformément aux statuts,

- de modifier le mode d'exercice actuel de la Direction générale et d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général,
- de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur Gad AMAR en remplacement de Monsieur Emmanuel BOURDEIX, démissionnaire pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de juin 2025,
- d'élire aux fonctions de Président du conseil d'administration, Monsieur Gad AMAR, en remplacement de Monsieur Emmanuel BOURDEIX, démissionnaire. Le mandat de Président du conseil d'administration de Monsieur Gad AMAR viendra à échéance au plus proches d'un des deux termes suivants :
 - soit le terme de son mandat de Président,
 - o soit le terme de son contrat de travail au sein de l'une des entités du groupe de la société de gestion par délégation de la SICAV.
- de confirmer Monsieur Emmanuel BOURDEIX dans ses fonctions de Directeur général de la SICAV.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

V - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance du mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en)
GAD Amar	Président du Conseil	Juin 2025
BOURDEIX Emmanuel	Directeur général	Juin 2025
OSTRUM ASSET MANAGEMENT, représentée par Christophe DA SILVA	Administrateur	Juin 2025
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, représentée par Pierre Henri PAIRAULT	Administrateur	Juin 2025
Cabinet KPMG Audit	Commissaire aux comptes titulaire	Juin 2028

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Gad AMAR
- NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
- OSTRUM ASSET MANAGEMENT

dont les mandats arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, pour une durée de six années.

VI - ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Nous vous informons que trois conseils d'administration ont effectué des travaux sur l'exercice clos le 30 juin 2025.

Conseil d'administration du 10 mars 2025

Étaient présents par visioconférence :

Monsieur Gad AMAR.
 Président

Monsieur Emmanuel BOURDEIX
 Directeur général
 OSTRUM ASSET MANAGEMENT
 Administrateur

Représentée par Monsieur Christophe DA SILVA

• NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Représentée par Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT Administrateur

Assistaient également à la séance :

Monsieur Juan Sébastian CAICEDO, OSTRUM ASSET MANAGEMENT MADAGEMENT NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, qui assure les fonctions de secrétaire du conseil.

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Modification des statuts de la SICAV :
 - Mise en conformité des statuts avec l'article L214-17-2 du Code Monétaire et Financier
 - Modification de l'article 27 « Modalités d'affectation des sommes distribuables »
 - Mise à jour de la Convention dépositaire
 - Changement de représentant permanent d'un administrateur personne morale

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

Conseil d'administration du 10 juillet 2025

Étaient présents par visioconférence :

• Monsieur Gad AMAR, Président

Monsieur Emmanuel BOURDEIX
 OSTRUM ASSET MANAGEMENT
 Directeur général
 Administrateur

Représentée par Monsieur Christophe DA SILVA

• NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Représentée par Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT Administrateur

Assistaient également à la séance :

Monsieur Juan Sébastian CAICEDO, OSTRUM ASSET MANAGEMENT
Monsieur Cyrille GRANOULHAC NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL,
Madame Rouaïa BOUCHAKOUR, NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL,
qui assure les fonctions de secrétaire du conseil.

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Présentation de l'opération de fusion du FCP SEEYOND FLEXIBLE PEA MT
- Calendrier prévisionnel de l'opération de fusion
- Proposition de modifications préalables à la fusion pour la SICAV :
 - Proposition de création d'une nouvelle catégorie d'action
- Projet commun de fusion
- Projet d'avis de fusion publié au BODACC
- Délégations de pouvoirs

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

Conseil d'administration du 23 septembre 2025

Étaient présents :

Monsieur Gad AMAR,
 Président

Monsieur Emmanuel BOURDEIX
 OSTRUM ASSET MANAGEMENT
 Directeur général
 Administrateur

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Représentée par Monsieur Christophe DA SILVA

Représentée par Monsieur Pierre-Henri PAIRAULT Administrateur

Assistaient également à la séance :

Monsieur Juan Sébastian CAICEDO, OSTRUM ASSET MANAGEMENT NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL,

qui assure les fonctions de secrétaire du conseil.

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

- Changement de représentant permanent d'un administrateur personne morale
- Echéance du mandat de trois administrateurs : proposition de renouvellement
- Echéance du mandat du Président du conseil d'administration de la SICAV : proposition de renouvellement
- Echéance du mandat du Directeur général de la SICAV : proposition de renouvellement
- Confirmation du mode d'organisation de la direction générale de la SICAV
- Point sur la fusion-absorption du FCP SEEYOND FLEXIBLE PEA MT par la SICAV
- Projet de modification du Prospectus
- Approbation du programme de travail et des honoraires du commissaire aux comptes

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

VII- DISPOSITIONS STATUTAIRES PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux statuts de la SICAV, « tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs de la SICAV, soit d'une inscription dans les comptes titres au porteur, et sur présentation d'une carte d'admission qui lui sera délivrée par la société à condition d'en avoir fait la demande au préalable, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter aux assemblées dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce.

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. »

<u>VIII – DÉLÉGATION(S) EN COURS ACCORDÉE(S) PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL</u>

Sans objet pour les SICAV.

IX - DIVERS

Les statuts de la SICAV ont été modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 14 avril 2025.

Annexe 4

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 30/06/2025
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 30/06/2025



KPMG S.A. Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex

SICAV OSTRUM SRIEURO MINVOL EQUITY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025 **SICAV** OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris



KPMG S.A. Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex

SICAV OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Amaury Couplez Associé

OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY

COMPTES ANNUELS 30/06/2025

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	43 628 726,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 628 726,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	43 628 726,99
Créances et comptes d'ajustement actifs	14 105,34
Comptes financiers	171 135,95
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	185 241,29
Total de l'actif I+II	43 813 968,28

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	38 094 979,64
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	5 677 597,54
Capitaux propres I	43 772 577,18
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	43 772 577,18
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	41 391,10
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	41 391,10
Total Passifs : I+II+III+IV	43 813 968,28

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 334 759,67
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	8 761,24
Sous-total produits sur opérations financières	1 343 520,91
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-3 285,82
Sous-total charges sur opérations financières	-3 285,82
Total revenus financiers nets (A)	1 340 235,09
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-420 789,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-420 789,72
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	919 445,37
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-23 871,17
Sous-total revenus nets I = (C+D)	895 574,20
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	,
Plus ou moins-values réalisées	2 806 966,28
Frais de transactions externes et frais de cession	-40 268,83
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 766 697,45
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-172 106,90
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 594 590,55

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 419 487,65
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-200,67
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 419 286,98
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-231 854,19
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 187 432,79
Acomptes:	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	5 677 597,54

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY est de réaliser une performance supérieure à l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis, cours de clôture, libellé en euro, sur un horizon d'investissement minimal de cinq ans, en incorporant dans sa gestion une approche intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tout en offrant un objectif de volatilité plus faible que celui de l'indicateur de référence.

La SICAV promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	46 597 128,27	115 206 556,68	55 456 850,79	43 484 549,54	43 772 577,18
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N en EUR					
Actif net	19 418 970,07	18 652 689,67	8 848 910,61	542 661,26	575 262,46
Nombre de titres	160 872,0634	165 373,2597	74 017,3237	4 277,2683	3 940,2034
Valeur liquidative unitaire	120,71	112,79	119,55	126,87	145,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,94	9,88	-10,37	-0,01	8,64
Capitalisation unitaire sur revenu	1,67	6,28	2,38	2,96	3,19
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R en EUR					
Actif net	27 178 158,20	20 542 267,19	17 653 593,77	16 874 567,49	17 557 740,75
Nombre de titres	29 593,2864	24 165,4233	19 779,9419	17 985,4785	16 418,0558
Valeur liquidative unitaire	918,38	850,06	892,49	938,23	1 069,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	45,40	75,33	-77,96	-0,11	63,62
Capitalisation unitaire sur revenu	6,20	38,83	9,60	13,49	13,83
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI en EUR					
Actif net	0,00	76 011 599,82	28 954 346,41	26 067 320,79	25 639 573,97
Nombre de titres	0,00	8 470,4716	3 031,9637	2 561,9637	2 181,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	8 973,71	9 549,70	10 174,74	11 755,87
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-164,46	-826,72	-0,65	695,03
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	279,03	227,13	276,58	300,72

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.
- 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 juin 2024 au 30 juin 2025.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais de fonctionnement et autres services (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) :
- I. Tous frais d'enregistrement et de référencement des OPC
- Tous frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP);
- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion de la SICAV tels que publicité, évènements clients, les rétrocessions aux distributeurs

II. Tous frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux actionnaires par tout moyen (publication dans la presse, autre);
- Information particulière aux actionnaires directs et indirects : Lettres aux actionnaires...;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.

En sont exclues les lettres aux actionnaires (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III. Tous frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par l'OPCVM ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données, ...) ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extrafinanciers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles. Exemple : un OPC à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

- IV. Tous frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres à l'OPCVM;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.
- V. Frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs
- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPCVM (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...);
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais opérationnels

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPCVM.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPCVM et les frais relatifs au contrôle des risques.

VII. Frais liés à la connaissance client

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas de cette SICAV investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM/FIA ou fonds d'investissement,
- Les commissions de mouvement,
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux/ barème Taux TTC maximum
Frais de gestion financière	Actif net	Action R : 1,70% Action N : 0,75% Action I : 0,65% Action SI : 0,35%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10%
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Swing pricing

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

Le sous-délégataire de la gestion financière a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs actions, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif de la SICAV en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif de la SICAV. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les actionnaires qui demeurent dans la SICAV en leur faisant supporter le moins possible ces frais.

Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories des actions de la SICAV dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par le sous-délégataire de la gestion financière en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si la SICAV émet plusieurs catégories d'actions, la VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories des actions de la SICAV.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par le et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par le sous-délégataire de la gestion financière sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achatvente ainsi que des taxes éventuelles applicables à la SICAV. Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle le sous-délégataire de la gestion financière effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de la SICAV peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement. La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative de la SICAV et la seule communiquée aux actionnaires de la SICAV. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu:

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	43 484 549,54
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 250 664,41
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 068 066,57
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	919 445,37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 766 697,45
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 419 286,98
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	43 772 577,18

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a.Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N		
Actions souscrites durant l'exercice	25,0000	3 477,45
Actions rachetées durant l'exercice	-362,0649	-49 638,55
Solde net des souscriptions/rachats	-337,0649	-46 161,10
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 940,2034	
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R		
Actions souscrites durant l'exercice	195,7498	197 728,96
Actions rachetées durant l'exercice	-1 763,1725	-1 773 215,39
Solde net des souscriptions/rachats	-1 567,4227	-1 575 486,43
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	16 418,0558	
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI		
Actions souscrites durant l'exercice	100,0000	1 049 458,00
Actions rachetées durant l'exercice	-480,9637	-5 245 212,63
Solde net des souscriptions/rachats	-380,9637	-4 195 754,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 181,0000	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N FR0013303518	Capitalisation	Capitalisation	EUR	575 262,46	3 940,2034	145,99
OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R FR0000003188	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 557 740,75	16 418,0558	1 069,41
OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI FR00140042W7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	25 639 573,97	2 181,0000	11 755,87

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
montants exprimes en miners Lore		FRANCE	PAYS-BAS	ALLEMAGNE	ESPAGNE	ITALIE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	43 628,73	11 509,51	7 782,29	7 507,41	5 116,82	3 822,05
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	43 628,73					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité Décompos				osition par niveau de deltas	
	<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" th=""><th>> 5 ans</th><th><= 0,6</th><th>0,6<x<=1< th=""></x<=1<></th></x<=5>	> 5 ans	<= 0,6	0,6 <x<=1< th=""></x<=1<>		
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

		Ventilation des expositions par type de taux					
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-		
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Comptes financiers	171,14	0,00	0,00	0,00	171,14		
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Hors-bilan							
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00		
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00		
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total		0,00	0,00	0,00	171,14		

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)]3 - 6 mois] (*)]6 - 12 mois] (*)]1 - 3 ans] (*)]3 - 5 ans] (*)]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	171,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	171,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
Montants exprimés en milliers EUR	USD	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	909,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2,50	3,79	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	911,65	3,79	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés	
Montants exprimes en miniers EOK	+/-	+/-	+/-	
Actif				
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00	
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	
Hors-bilan				
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00	
Solde net	0,00	0,00	0,00	

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	14 105,34
Total des créances		14 105,34
Dettes		
	Frais de gestion fixe	41 391,10
Total des dettes		41 391,10
Total des créances et des dettes		-27 285,76

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 596,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,82
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	307 543,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,77
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	108 649,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	895 574,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	895 574,20
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	895 574,20

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	655 888,68
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	655 888,68
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	655 888,68
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	655 888,68
Total	655 888,68
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	12 570,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 570,71
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 570,71
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	12 570,71
Total	12 570,71
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	227 114,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	227 114,81
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	227 114,81
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	227 114,81
Total	227 114,81
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 594 590,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 594 590,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 594 590,55

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 515 864,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 515 864,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 515 864,35
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 515 864,35
Total	1 515 864,35
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	34 074,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	34 074,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	34 074,61
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	34 074,61
Total	34 074,61
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 044 651,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 044 651,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 044 651,59
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 044 651,59
Total	1 044 651,59
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			43 628 726,99	99,67
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 628 726,99	99,67
Assurance			2 844 151,40	6,50
AGEAS	EUR	5 095	292 198,25	0,67
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 300	447 330,00	1,02
ASR NEDERLAND NV	EUR	6 003	338 449,14	0,77
AXA SA	EUR	12 464	519 374,88	1,19
GENERALI	EUR	11 134	336 358,14	0,77
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	511	281 356,60	0,64
SAMPO PLC	EUR	68 903	629 084,39	1,44
Automobiles			186 745,80	0,43
KNORR-BREMSE AG	EUR	2 276	186 745,80	0,43
Banques commerciales			1 048 990,09	2,40
CAIXABANK SA	EUR	58 877	432 981,46	0,99
INTESA SANPAOLO	EUR	73 498	359 515,47	0,82
KBC GROUP NV	EUR	2 926	256 493,16	0,59
Biotechnologie			496 108,80	1,13
ARGEN-X SE - W/I	EUR	1 056	496 108,80	1,13
Boissons			1 618 924,09	3,70
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	4 874	283 861,76	0,65
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	11 510	909 151,25	2,08
HEINEKEN NV	EUR	5 754	425 911,08	0,97
Composants automobiles			346 435,36	0,79
MICHELIN (CGDE)	EUR	10 984	346 435,36	0,79
Construction et ingénierie			218 854,40	0,50
ARCADIS NV	EUR	5 312	218 854,40	0,50
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 704 145,19	3,89
CARREFOUR SA	EUR	21 383	255 954,51	0,58
JERONIMO MARTINS	EUR	24 984	536 656,32	1,23
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	19 029	675 529,50	1,54
NN GROUP NV	EUR	4 183	236 004,86	0,54
Distribution spécialisée			341 202,14	0,78
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	7 723	341 202,14	0,78
Divertissement			315 113,16	0,72
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	11 467	315 113,16	0,72
Electricité			3 740 720,90	8,55
EDP SA	EUR	145 815	536 890,83	1,23
ENDESA SA	EUR	13 679	367 828,31	0,84
ENEL SPA	EUR	72 671	585 437,58	1,34
IBERDROLA SA	EUR	41 422	674 764,38	1,54
REDEIA CORP SA	EUR	42 639	773 897,85	1,77
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	91 898	801 901,95	1,83

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Emballage et conditionnement			159 393,92	0,36
HUHTAMAKI OYJ	EUR	5 264	159 393,92	0,36
Equipement et services pour l'énergie			349 065,00	0,80
SBM OFFSHORE NV	EUR	15 514	349 065,00	0,80
Equipements de communication			373 734,54	0,85
NOKIA OYJ	EUR	84 824	373 734,54	0,85
Equipements électriques			450 140,04	1,03
PRYSMIAN SPA	EUR	2 691	161 567,64	0,37
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 278	288 572,40	0,66
Equipements et fournitures médicaux			1 338 544,32	3,06
BIOMERIEUX	EUR	3 597	422 287,80	0,97
DIASORIN SPA	EUR	4 106	373 071,16	0,85
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 051	244 777,90	0,56
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	6 341	298 407,46	0,68
FPI Bureautiques			274 675,20	0,63
GECINA SA	EUR	2 944	274 675,20	0,63
FPI de détail			208 197,44	0,48
KLEPIERRE	EUR	6 226	208 197,44	0,48
FPI Soins de Santé			340 683,60	0,78
COFINIMMO	EUR	4 413	340 683,60	0,78
Gestion immobilière et développement			191 238,30	0,44
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	2 538	191 238,30	0,44
Hôtels, restaurants et loisirs			856 817,82	1,96
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	5 454	389 851,92	0,90
LA FRANCAISE DES JEUX UNITED	EUR	9 624	320 479,20	0,73
SPIE SA	EUR	3 071	146 486,70	0,33
Industrie aérospatiale et défense			423 378,58	0,97
LEONARDO SPA	EUR	8 861	423 378,58	0,97
Infrastructure de transports			662 008,40	1,51
ADP	EUR	1 856	197 478,40	0,45
AENA SME SA	EUR	20 500	464 530,00	1,06
Logiciels			2 840 268,45	6,49
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	19 830	609 375,90	1,39
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	8 500	148 750,00	0,34
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	2 591	435 806,20	1,00
GETLINK SE	EUR	53 590	878 340,10	2,01
SAP SE	EUR	2 975	767 996,25	1,75
Machines			951 109,20	2,17
GEA GROUP AG	EUR	7 921	470 507,40	1,07
KONE OYJ-B	EUR	4 685	261 797,80	0,60
VALLOUREC SA	EUR	13 941	218 804,00	0,50
Marchés de capitaux			273 435,24	0,62
NORDEA BANK ABP	EUR	21 684	273 435,24	0,62

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Media			213 557,76	0,49
PUBLICIS GROUPE	EUR	2 232	213 557,76	0,49
Médias et services interactifs			239 118,20	0,55
SCOUT24 SE	EUR	2 042	239 118,20	0,55
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			595 694,45	1,36
QIAGEN N.V.	EUR	14 570	595 694,45	1,36
Papier et industrie du bois			581 014,92	1,33
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	25 087	581 014,92	1,33
Producteur et commerce d'énergie indépendants			588 626,66	1,34
AIR LIQUIDE SA	EUR	2 397	419 810,58	0.95
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	17 817	168 816,08	0,95
Produits alimentaires	Lon	17 017	1 650 684,13	3,77
	FUE	40.000		_
DANONE KERRY CROUP BLC A	EUR	10 003	693 808,08	1,58
KERRY GROUP PLC-A VISCOFAN SA	EUR EUR	5 979 6 562	560 531,25 396 344,80	1,28 0,91
Produits chimiques	Loix	0 302	1 211 780,07	2,77
·	FUE	5 455		_
AKZO NOBEL	EUR EUR	5 455 3 023	324 027,00 169 892,60	0,74
BRENNTAG AG NAMEN KEMIRA OYJ	EUR	9 155	180 078,85	0,39 0,41
SYMRISE AG	EUR	6 033	537 781,62	1,23
	Lort	0 000	456 248,00	1,04
Produits de soins personnels	FUD	4.000	•	_
BEIERSDORF AG	EUR	4 280	456 248,00	1,04
Produits domestiques			431 956,80	0,99
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	6 480	431 956,80	0,99
Produits pharmaceutiques			2 352 491,54	5,37
IPSEN	EUR	3 750	379 125,00	0,87
MERCK KGAA	EUR	3 176	349 360,00	0,80
ORION OYJ-CLASS B	EUR	8 254	527 017,90	1,20
SANOFI	EUR	8 214	675 272,94	1,54
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	2 526	421 715,70	0,96
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			793 999,80	1,81
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	607	329 843,80	0,75
ASML HOLDING NV	EUR	685	464 156,00	1,06
Services aux collectivités			1 380 705,27	3,15
A2A SPA	EUR	83 850	191 597,25	0,44
E.ON SE	EUR	28 120	439 375,00	1,00
ENGIE	EUR	26 811	534 209,18	1,22
POSTE ITALIANE SPA	EUR	11 816	215 523,84	0,49
Services aux professionnels			1 252 493,70	2,86
BUREAU VERITAS SA	EUR	10 435	301 988,90	0,69
TELEPERFORMANCE	EUR	1 890	155 584,80	0,36
WOLTERS KLUWER	EUR	5 600	794 920,00	1,81
Services clientèle divers			126 270,87	0,29
EDENRED	EUR	4 803	126 270,87	0,29

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			4 193 649,94	9,57
CELLNEX TELECOM SA	EUR	9 177	302 382,15	0,69
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	21 819	675 734,43	1,54
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	12 692	597 539,36	1,37
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	296 146	1 224 859,86	2,79
ORANGE	EUR	64 354	831 131,91	1,90
TELEFONICA SA	EUR	126 066	562 002,23	1,28
Services de télécommunication mobile			373 700,76	0,85
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL	EUR	36 002	373 700,76	0,85
Services financiers diversifiés			1 828 918,90	4,18
AMUNDI SA	EUR	3 882	266 693,40	0,61
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 053	568 475,70	1,30
EURONEXT NV	EUR	5 247	761 339,70	1,74
FERROVIAL SE	EUR	5 135	232 410,10	0,53
Services liés aux technologies de l'information			1 206 927,80	2,76
CAPGEMINI SE	EUR	1 476	214 093,80	0,49
SOPRA STERIA GROUP	EUR	979	202 457,20	0,46
THALES	EUR	2 488	621 004,80	1,42
TIETOEVRY OYJ	EUR	10 520	169 372,00	0,39
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			242 222,19	0,55
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	21 763	242 222,19	0,55
Soins et autres services médicaux			847 131,85	1,94
FRESENIUS MEDICAL	EUR	4 021	195 621,65	0,45
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	15 265	651 510,20	1,49
Textiles, habillement et produits de luxe			507 452,00	1,16
HERMES INTERNATIONAL	EUR	125	287 375,00	0,66
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	495	220 077,00	0,50
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,00	0,00
Gestion immobilière et développement			0,00	0,00
LEG IMMOBILIEN SE RTS	EUR	2 538	0,00	0,00
Total			43 628 726,99	99,67

^(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan			Montant de l'	exposition (*)	
Type d'opération			Devises		Devis	es à livrer (-)
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou	Valeur actuelle p	résentée au bilan	Montant de l'exposition (*)	
	Nominal	Actif	Passif	+/-	
1. Futures					
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00	
2. Options					
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00	
3. Swaps					
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00	
4. Autres instruments					
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou	Valeur actuelle pr	résentée au bilan	Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

 $^{(^\}star)$ Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)	
	Nominal	Actif	Passif	+/-	
1. Futures					
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00	
2. Options					
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00	
3. Swaps					
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00	
4. Autres instruments					
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{\star}}})$ Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal		résentée au bilan	Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	43 628 726,99
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	185 241,29
Autres passifs (-)	-41 391,10
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	43 772 577,18

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	EUR	3 940,2034	145,99
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	EUR	16 418,0558	1 069,41
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	EUR	2 181,0000	11 755,87

OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY

COMPTES ANNUELS 28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	43 254 569,50	54 940 544,78
Actions et valeurs assimilées	43 254 569,50	54 048 569,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 254 569,50	54 048 569,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	891 975,74
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	891 975,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	37 639,54	43 457,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	37 639,54	43 457,70
COMPTES FINANCIERS	234 036,49	566 877,30
Liquidités	234 036,49	566 877,30
TOTAL DE L'ACTIF	43 526 245,53	55 550 879,78

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	42 524 472,69	59 218 269,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 878,70	-4 816 701,43
Résultat de l'exercice (a,b)	963 955,55	1 055 283,17
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	43 484 549,54	55 456 850,79
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	41 695,99	94 028,99
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	41 695,99	94 028,99
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	43 526 245,53	55 550 879,78

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 150,47	4 794,62
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 467 849,28	1 934 382,79
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 479 999,75	1 939 177,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 058,07
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	1 058,07
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 479 999,75	1 938 119,34
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	452 868,95	696 299,21
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 027 130,80	1 241 820,13
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-63 175,25	-186 536,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	963 955,55	1 055 283,17

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er juillet 2023 au 28 juin 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation »

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013303518 - Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N : Taux de frais maximum de 0,85% TTC FR0000003188 - Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R : Taux de frais maximum de 1,80% TTC FR00140042W7 - Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI : Taux de frais maximum de 0,45% TTC FR00140042V9 - Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY I : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	55 456 850,79	115 206 556,68
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	177 156,65	1 624 958,56
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 802 030,20	-65 608 588,89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 765 156,00	3 936 378,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 797 703,32	-13 336 764,84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-41 264,22	-94 837,59
Différences de change	-65,26	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 699 368,30	12 487 377,88
Différence d'estimation exercice N	2 442 125,42	742 757,12
Différence d'estimation exercice N-1	-742 757,12	11 744 620,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 027 130,80	1 241 820,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	43 484 549,54	55 456 850,79

^{(*) 30/06/2023 : 50} $\ensuremath{\in}$: frais de certification annuelle du LEI

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 036,49	0,54
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(r)}$

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	234 036,49	0,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{'}}}\mbox{\ensuremath{}$

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

,	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	37 639,54
TOTAL DES CRÉANCES		37 639,54
DETTES		
	Rachats à payer	8 521,11
	Frais de gestion fixe	33 174,88
TOTAL DES DETTES		41 695,99
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-4 056,45

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N		
Actions souscrites durant l'exercice	185,4050	22 081,82
Actions rachetées durant l'exercice	-69 925,4604	-8 357 177,56
Solde net des souscriptions/rachats	-69 740,0554	-8 335 095,74
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 277,2683	
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R		
Actions souscrites durant l'exercice	173,6082	155 074,83
Actions rachetées durant l'exercice	-1 968,0716	-1 776 312,94
Solde net des souscriptions/rachats	-1 794,4634	-1 621 238,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	17 985,4785	
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-470,0000	-4 668 539,70
Solde net des souscriptions/rachats	-470,0000	-4 668 539,70
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 561,9637	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	21 948,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	305 191,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	125 728,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	963 955,55	1 055 283,17
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	963 955,55	1 055 283,17

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 702,54	176 556,38
Total	12 702,54	176 556,38

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	242 651,55	190 048,63
Total	242 651,55	190 048,63

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	708 601,46	688 678,16
Total	708 601,46	688 678,16

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 878,70	-4 816 701,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 878,70	-4 816 701,43

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-45,41	-768 003,04
Total	-45,41	-768 003,04

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 149,92	-1 542 095,17
Total	-2 149,92	-1 542 095,17

	28/06/2024	30/06/2023
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 683,37	-2 506 603,22
Total	-1 683,37	-2 506 603,22

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	122 531 322,24	46 597 128,27	115 206 556,68	55 456 850,79	43 484 549,54
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N en EUR					
Actif net	40 122 617,26	19 418 970,07	18 652 689,67	8 848 910,61	542 661,26
Nombre de titres	385 650,0037	160 872,0634	165 373,2597	74 017,3237	4 277,2683
Valeur liquidative unitaire Capitalisation	104,03	120,71	112,79	119,55	126,87
unitaire sur +/- values nettes	0,60	5,94	9,88	-10,37	-0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	2,71	1,67	6,28	2,38	2,96
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R en EUR					
Actif net	82 408 704,98	27 178 158,20	20 542 267,19	17 653 593,77	16 874 567,49
Nombre de titres	103 293,2422	29 593,2864	24 165,4233	19 779,9419	17 985,4785
Valeur liquidative unitaire	797,81	918,38	850,06	892,49	938,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,68	45,40	75,33	-77,96	-0,11
Capitalisation unitaire sur résultat	15,03	6,20	38,83	9,60	13,49
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI en EUR					
Actif net	0,00	0,00	76 011 599,82	28 954 346,41	26 067 320,79
Nombre de titres	0,00	0,00	8 470,4716	3 031,9637	2 561,9637
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	8 973,71	9 549,70	10 174,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-164,46	-826,72	-0,65
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	279,03	227,13	276,58

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 185	307 507,50	0,71
BECHTLE AG	EUR	7 407	325 463,58	0,75
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	5 966	1 140 102,60	2,62
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	47 616	1 118 023,68	2,57
E.ON AG NOM.	EUR	49 780	610 053,90	1,41
FREENET NOM.	EUR	10 224	253 555,20	0,58
FRESENIUS	EUR	8 582	239 266,16	0,55
GEA GROUP	EUR	10 371	403 431,90	0,93
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	925	218 947,50	0,50
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	8 492	706 704,24	1,63
MERCK KGA	EUR	1 442	223 149,50	0,51
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	881	411 427,00	0,94
SAP SE	EUR	5 079	962 572,08	2,22
SCOUT24 AG	EUR	8 155	580 636,00	1,34
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	6 341	341 145,80	0,78
SYMRISE AG	EUR	2 455	280 606,50	0,64
TEAMVIEWER AG	EUR	20 413	213 826,18	0,49
TOTAL ALLEMAGNE			8 336 419,32	19,17
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	4 847	280 398,95	0,64
TOTAL AUTRICHE			280 398,95	0,64
BELGIQUE				
COFINIMMO	EUR	3 370	189 899,50	0,43
D'IETEREN GROUP	EUR	1 411	279 519,10	0,65
ELIA SYSTEM	EUR	2 948	257 802,60	0,59
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	5 360	743 432,00	1,71
TOTAL BELGIQUE			1 470 653,20	3,38
ESPAGNE			, , ,	
AENA SME SA	EUR	1 861	349 868,00	0,80
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	4 149	257 818,86	0,60
CAIXABANK S.A.	EUR	106 914	528 475,90	1,22
ENAGAS SA	EUR	16 090	223 490,10	0,51
ENDESA SA	EUR	17 563	307 967,21	0,71
IBERDROLA SA	EUR	39 794	482 104,31	1,11
INDITEX	EUR	8 077	374 449,72	0,86
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	35 939	586 524,48	1,35
REPSOL	EUR	45 713	673 581,06	1,55
TELEFONICA SA	EUR	126 066	499 221,36	1,15
VIDRALA S.A.	EUR	1 868	196 513,60	0,45
TOTAL ESPAGNE		. 550	4 480 014,60	10,31
FINLANDE				10,51
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	9 581	410 450,04	0,94
HUHTAMAKI OY	EUR	14 585	546 354,10	1,26
		1+ 303	J 4 U JJ4. IU	1.20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORDEA BANK ABP	EUR	38 317	425 893,46	0,97
ORION CORPORATION	EUR	10 150	404 579,00	0,93
SAMPO PLC	EUR	16 607	665 940,70	1,53
TIETOEVRY CORPORATION	EUR	18 081	326 181,24	0,75
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	7 209	235 157,58	0,55
TOTAL FINLANDE			3 187 946,70	7,33
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	1 856	210 841,60	0,48
AIR LIQUIDE SA	EUR	3 643	587 543,04	1,35
AMUNDI	EUR	5 257	316 734,25	0,73
AXA	EUR	14 327	437 976,39	1,01
BIOMERIEUX	EUR	3 597	319 233,75	0,74
BNP PARIBAS	EUR	4 484	266 932,52	0,61
BUREAU VERITAS SA	EUR	18 310	473 496,60	1,09
CAPGEMINI SE	EUR	1 927	357 843,90	0,82
CARREFOUR	EUR	46 009	607 318,80	1,40
DANONE	EUR	13 707	782 395,56	1,80
DASSAULT SYST.	EUR	7 342	259 172,60	0,60
EDENRED	EUR	4 803	189 286,23	0,43
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 221	245 665,20	0,56
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	5 150	627 785,00	1,45
GECINA SA	EUR	1 600	137 520,00	0,32
GETLINK SE	EUR	25 044	386 929,80	0,89
HERMES INTERNATIONAL	EUR	187	400 180,00	0,92
IPSEN	EUR	2 453	280 868,50	0,64
L'OREAL	EUR	1 031	422 761,55	0,97
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	9 624	306 043,20	0,70
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	495	353 232,00	0,81
MICHELIN (CGDE)	EUR	10 984	396 632,24	0,91
ORANGE	EUR	87 564	819 073,66	1,88
PERNOD RICARD	EUR	1 214	153 813,80	0,36
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	2 232	221 816,16	0,51
SANOFI	EUR	9 664	869 180,16	2,00
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	4 397	369 348,00	0,85
SOPRA STERIA	EUR	1 319	238 870,90	0,55
SPIE SA	EUR	8 960	302 668,80	0,70
TOTALENERGIES SE	EUR	11 841	738 049,53	1,70
VIVENDI	EUR	67 161	655 222,72	1,51
TOTAL FRANCE	Loix	0, 101	12 734 436,46	29,29
IRLANDE			12 704 400,40	25,25
KERRY GROUP PLC-A	EUR	7 734	585 077,10	1,34
TOTAL IRLANDE	Loix	7 7 7	585 077,10	1,34
ITALIE			303 077,10	1,34
A2A Az./ EX AEM	EUR	142 094	264 223,79	0,61
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	17 814		
			414 888,06	0,95
DIASORIN SPA	EUR	2 439	226 973,34	0,52
ENEL SPA	EUR	73 585	477 860,99	1,10
INFR WIRE ITAL SPA	EUR	21 826	212 803,50	0,49

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTESA SANPAOLO	EUR	144 729	502 354,36	1,15
LEONARDO SPA	EUR	19 862	430 608,16	0,99
POSTE ITALIANE	EUR	19 311	229 704,35	0,53
PRYSMIAN SPA	EUR	5 632	325 642,24	0,75
SNAM	EUR	83 027	342 984,54	0,79
TERNA	EUR	49 273	355 652,51	0,82
TOTAL ITALIE			3 783 695,84	8,70
PAYS-BAS				
ARGEN-X SE - W/I	EUR	1 197	489 094,20	1,13
ASML HOLDING NV	EUR	850	819 570,00	1,88
ASR NEDERLAND NV	EUR	3 420	152 224,20	0,35
EURONEXT NV - W/I	EUR	10 782	932 643,00	2,14
HEINEKEN	EUR	6 775	611 782,50	1,41
JDE PEET'S BV	EUR	7 265	135 129,00	0,31
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	36 488	1 006 703,92	2,32
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	257 769	922 813,02	2,12
QIAGEN N.V.	EUR	22 210	856 195,50	1,97
WOLTERS KLUWER	EUR	7 921	1 226 170,80	2,82
TOTAL PAYS-BAS			7 152 326,14	16,45
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	145 815	510 206,69	1,17
JERONIMO MARTINS	EUR	40 186	733 394,50	1,69
TOTAL PORTUGAL			1 243 601,19	2,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 254 569,50	99,47
TOTAL Actions et valeurs assimilées			43 254 569,50	99,47
Créances			37 639,54	0,09
Dettes			-41 695,99	-0,10
Comptes financiers			234 036,49	0,54
Actif net			43 484 549,54	100,00

Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY R	EUR	17 985,4785	938,23
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY SI	EUR	2 561,9637	10 174,74
Action OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY N	EUR	4 277,2683	126,87



KPMG S.A. Tour Eqho 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex

SICAV OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 SICAV OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY 43, Avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris



KPMG S.A. Tour Eqho 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex

SICAV OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY

43, Avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense,

KPMG S.A.

Amaury Couplez Associé Nom du document : cac sicav ostrum sri euro minvol equity 2025

Répertoire : C:\Users\marylinduret\OneDrive - KPMG\Documents
Modèle : C:\program files\kis\templates\rapports\cac (fr).dot
Titre : CAC SICAV OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY

Sujet:

Auteur : Amaury Couplez

Mots clés : KIDS v6.0c Fr [b. 2024-04]

Commentaires:

Date de création : 17/09/2024 13:33:00

N° de révision : 8

Dernier enregistr. le : 25/09/2025 10:04:00 Dernier enregistrement par : Duret, Marylin

Temps total d'édition : 5 Minutes

Dernière impression sur : 25/09/2025 10:04:00

Tel qu'à la dernière impression Nombre de pages : 3

Nombre de mots: 552 (approx.)

Nombre de caractères : 3 105 (approx.)